

**AUJOURD'HUI**



## Les partisans de l'échafaud voient fondre leurs appuis

**MICHEL VASTEL**

OTTAWA — Les partisans de la peine de mort sont en train de perdre leur bataille aux Communes. Mais on comptera probablement sur les doigts d'une seule main la majorité qui se prononcera, dans la nuit de

lundi à mardi prochain, contre le retour de l'échafaud au Canada.

Le vice-premier ministre et leader du gouvernement aux Communes a confirmé hier soir aux deux partis d'opposition qu'il imposera lundi prochain le règlement de clôture au débat qui dure depuis le 27 avril. Les partisans du rétablissement

de la peine de mort, qui prétendaient bénéficier d'une confortable majorité de 40 voix au début de l'année, reconnaissent maintenant que le nombre de leurs partisans a fondu et qu'ils ne jouissent plus que d'une majorité de 10 votes. Mais l'ancien Solliciteur général, Warren Allmand, qui défendait en 1976 le projet de loi

abolissant la peine de mort, affirme que la motion sera rejetée par moins de cinq voix.

La dernière semaine du débat aura été marquée par l'intervention du premier ministre lui-même. M. Mulroney qualifiait lundi soir les recours à la peine capitale d'acte « im-



Donald Macdonald

### LE PÈRE LINDSAY DE LANAUDIÈRE

Les véritables hommes d'action sont les rêveurs. Marie Laurier a rencontré le père Fernand Lindsay, le grand inspirateur du Festival de Lanaudière. Dans le Cahier du Samedi. Page C-1.

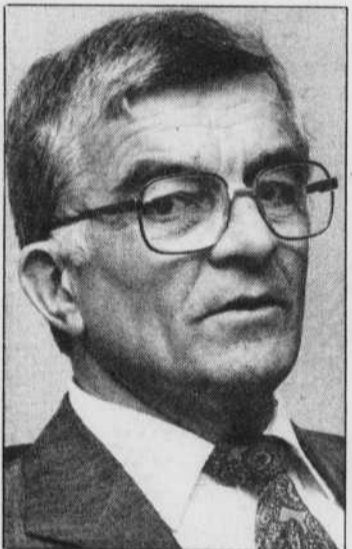
### LE PLAISIR des Livres

#### LE BAZAR DU LIVRE

R12.4 Un beau fouillis organisé, de quoi combler tous les foinneurs de bouquins. France Lafuste nous fait connaître le patron du livre d'occasion, Roger Lévesque. Dans Le Plaisir des Livres. Page C-7.

#### UN CAMIONNEUR QUI ROULE

De bucheron à petit camionneur, Reno Emond dirige en 1987 l'une des plus importantes entreprises de camionnage au Québec depuis les acquisitions récentes de Expéditex et de Brazeau par le Groupe Cabano D'Anjou. Page B 3



#### « LE THÉÂTRE, C'EST LUI »

Venant de Louis Jouvet, on ne pouvait se tromper. Robert Lévesque évoque le génie de Christian Bérard, qui fut le maître incontesté de la scénographie française, et contestataire impénitent. Dans Le Plaisir des Livres, Page C-7.

#### Le silencieux

LES DIPLOMATES pérennent leurs mots avec une précaution telle qu'au bout du compte, ils ne font pas le poids.

Il n'y a rien de plus branlant que l'ordre établi.

L'orgueilleuse illusion de l'homme qui juge que son époque est en progrès sur la précédente lui permet de ne pas désespérer de l'humanité.

— ALBERT BRIE

## MONTRÉAL CHAUFFE AU SOLEIL DU JAZZ



Photo Louise Lemieux

C'est sur le terrain de la Place des Arts que résonnaient hier midi les tous premiers accords du 8e Festival de Jazz de Montréal, devant un public prêt à se laisser séduire.

## 250 spectacles et 500,000 fans

**PAUL CAUCHON**

Dès hier midi les cuivres brillaient au soleil, les enfants dansaient devant la scène intérieure du Complexe Desjardins et les premiers spectateurs cherchaient leur bière rituelle : le huitième Festival international de Jazz de

Montréal (FIJM) faisait entendre ses premiers accords, pour se poursuivre jusqu'au 5 juillet avec la présentation de 250 spectacles, dont 25 spectacles gratuits par jour.

Les organisateurs attendent cette année un demi-million de spectateurs — en 1986, le 7e festival recevait 425,00 spectateurs, dans

les salles et sur la rue.

Le Festival de Jazz débutait donc officiellement à midi alors que la Bande à Magoo, un jeune dixieband, distrait les passants aux nouveaux « Jardins de la Place des Arts », pendant que le sextet de Sylvie Perron réchauffait la grande place du Complexe Desjardins (un groupe qui, surprise,

compte Geneviève Paris comme guitariste).

Et en soirée les concerts payants débutaient à 19 h au Théâtre Saint-Denis avec UZEB, le violoniste Didier Lockwood et l'Orchestre National de Jazz de France. Parmi les autres spectacles de la soirée c'est Keith Jarrett

Voir page 10 : Le jazz

## Exit les « mesures de guerre », voilà les « mesures d'urgence »

**PIERRE APRIL**

OTTAWA (PC) — La loi sur les mesures de guerre, datant de la première guerre mondiale, utilisée la dernière fois au Québec lors de la crise felquist d'octobre 1970, sera abolie et remplacée par la loi sur les

mesures d'urgence.

C'est le ministre de la Défense nationale, responsable de la Protection civile, Perrin Beatty, qui a déposé le projet de loi, hier aux Communes.

En présentant les documents d'appoints et le texte du projet de loi, au cours d'une conférence de presse, le ministre Beatty a pris la peine de ci-

ter soigneusement le dernier ministre de la Justice à décréter la loi des mesures de guerre en octobre 1970, l'actuel leader de l'Opposition libérale, John Turner, qui disait alors que cette mesure était « un instrument trop brutal » et reconnaissait le besoin « d'en trouver un autre plus défini, mais flexible ».

Cette nouvelle loi sur les mesures d'urgence permettra de faire face à des sinistres, catastrophes et accidents graves « qui dépassent la capacité ou le pouvoir d'intervention d'une province ».

Elle permettra surtout de déclarer l'Etat d'urgence dans une situation

Voir page 10 : Mesures de guerre

## Washington s'inquiète La contestation s'étend en Corée

SÉOUL (AFP, Reuter) — Pour la première fois, toutes les couches de la population coréenne ont bravé hier, à l'échelle nationale, les redoutables gaz lacrymogènes sud-coréens pour s'opposer au régime « dictatorial militaire » de leur président, Chun Doo-Hwan.

Dans un spectacle jamais vu en Corée, des centaines de milliers de manifestants sont descendus dans les rues à 18 heures précises (locales), chantant l'hymne national, agitant le drapeau coréen et des mouchoirs blancs, et scandant des slo-

gans au milieu d'un concert de klaxons qui s'est prolongé pendant deux heures environ.

Cette manifestation devait être à l'origine une « Marche pour la paix ». Mais, à la suite de l'échec de pourparlers politiques mercredi entre gouvernement et opposition, elle a dégénéré en de violents affrontements avec les forces de l'ordre dont 60,000 hommes avaient été mobilisés sur tout le pays.

À Washington, le ton monte. La nouvelle assignation à résidence de

Voir page 10 : La Corée



Photo AP

Le leader de l'opposition Kim Young-sam est conduit de force dans la voiture des forces de l'ordre. Il a été arrêté hier après avoir tenté de se joindre à l'impressionnante manifestation contre la dictature qui a eu lieu hier à Séoul.

### PROJET DE LOI FÉDÉRAL

## La prison pour les pollueurs

**GUY TAILLEFER**

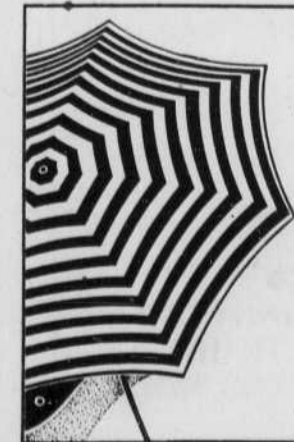
OTTAWA (PC) — Les auteurs de « crimes contre l'environnement » seront passibles de peines d'emprisonnement à vie, si les Communes adoptent à l'automne le projet de loi sur la protection de l'environnement déposé hier en Chambre.

Jamais un projet de loi fédéral n'a prévu de peines aussi sévères pour les pollueurs, a déclaré le ministre de l'Environnement, Tom McMillan.

Un tigre de papier, ont répliqué libéraux et néo-démocrates.

La menace de poursuites au criminel ne constitue toutefois que le plus spectaculaire — et le plus spectaculaire — des recours judiciaires confiés au gouvernement par le projet de loi, attendue depuis plus d'un

Voir page 10 : Les pollueurs

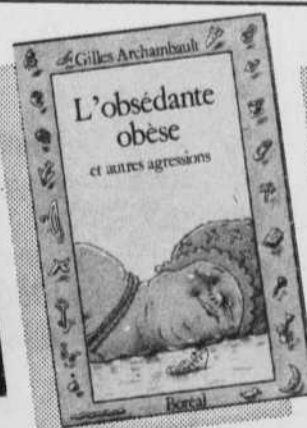


Vous partez en vacances? N'oubliez pas l'essentiel!

BENITO de François Gravel — 216p. / 14,95\$

L'OBÉSÉDANTE OBÈSE de Gilles Archambault — 148p. / 12,95\$

N'ÉUTÉTÉ CETÉTÉ NU de Raymonde Lamothe — 104p. / 12,95\$



BORÉAL

Le nouveau sondage pan-canadien d'Angus Reid

■ Un espoir pour Mulroney  
 ■ Un désastre pour Turner  
 ■ Le gros lot à Broadbent !

OTTAWA (PC) — L'été s'annonce torride pour le Parti libéral et son chef, John Turner. Les deux ne cessent de s'enfoncer sous l'implacable rigueur de l'opinion publique canadienne, qui ne se lasse pas de chouchouter le Nouveau Parti démocratique et son chef, Edward Broadbent.

Un sondage de la maison Angus Reid pour le compte du quotidien Le Soleil et la chaîne de journaux Southam, réalisé au cours des derniers jours, établit en effet le NPD bon premier au pays, solidement installé en tête avec 40 % du vote populaire.

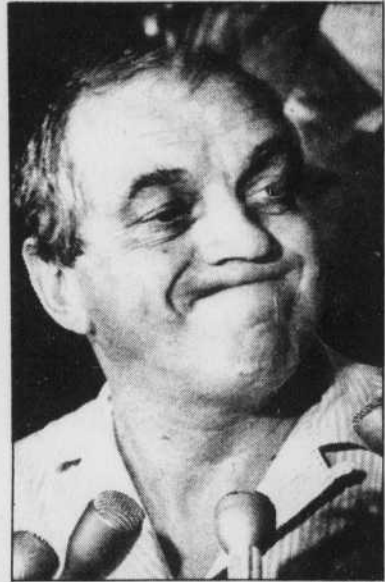


Photo PC  
 Une mimique d'Ed Broadbent, qui en dit long.

Le Parti libéral du Canada (PLC), plutôt que de partager ce premier rang comme il y a à peine un mois, se retrouve huit points derrière, à 32 %.

Le Parti conservateur (PC) profite un peu de son côté de la débâcle libérale et améliore son pourcentage de quatre points. Les troupes de Brian Mulroney se situent à 26 %, à six points seulement de la deuxième position alors que cet écart était du double, une trentaine de jours auparavant. Un électeur sur quatre est par ailleurs indécis ou préfère ne pas divulguer son choix.

En fait, les analystes de la maison de sondage manitobaine Angus Reid Associates ne relèvent aucun indice favorable aux libéraux. Au contraire, des éléments peuvent facilement laisser croire que leur descente n'est pas terminée.

A l'opposé, le ciel néo-démocrate est sans nuage. Quant aux conservateurs, les astres se présentent sous un jour incertain. Les stratèges de l'équipe Mulroney seront à la fois soulagés de voir que la tendance est enfin à la hausse, mais déçus de constater le peu de retombées retirées de dossiers majeurs comme ceux de l'accord constitutionnel et de la réforme fiscale.

Selon la maison Reid, il faut probablement pointer les divisions internes comme la source principale des problèmes de perception du PLC, le dossier constitutionnel constituant le cas le plus évident.

John Turner lui-même est un facteur de dépréciation pour le PLC, signalent les analystes, puisque plus de

Canadiens désapprouvent sa conduite qu'ils ne l'approuvent, soit 35 % contre 45 %.

Le signal d'alarme ne peut que retentir dans les troupes libérales puisqu'il s'agit d'une baisse de dix points en quatre mois. Les libéraux se retrouvent aujourd'hui à quatre points seulement de leur performance de septembre 1984 alors qu'ils avaient obtenu 28 % des suffrages et 40 sièges sur les 282 de la Chambre des communes.

Les conservateurs et les libéraux qui faisaient valoir à l'unisson que la poussée néo-démocrate n'était qu'un feu de paille vont d'autre part finir par trouver le refrain plus gênant à entonner.

La maison Reid établit le Nouveau Parti démocratique comme celui dont les assises sont les plus solides.

Le chef Ed Broadbent continue d'être dans une classe à part, ayant l'appui de 64 % des électeurs dans sa conduite, contre 19 % seulement qui la désapprouvent. Brian Mulroney est le moins aimé à 30 % d'appui contre 59 % de désapprobation, John Turner fait un peu meilleure figure avec un 35-45 %.

Le PLC a perdu des appuis partout au pays au cours du dernier mois, conservant toutefois la première place en Ontario et dans les provinces maritimes.

Le Québec s'avère cependant de loin le cas le plus sérieux puisque l'équipe de John Turner tombe en-deça du pourcentage obtenu lors de l'élection de 1984, avec ce dernier sondage. Le NPD domine la scène québécoise à 48 %, devant le PLC à 27 % et le PC à 21 %. Pour les conservateurs, il s'agit d'un bond de cinq points.

Ce sondage de la firme Angus Reid a été réalisé sur la base d'entrevues téléphoniques auprès de 1,504 adultes canadiens entre le 18 et le 24 juin.

Avec un échantillon de cette ampleur, les résultats présentent un degré de certitude de l'ordre de 95 % avec une marge d'erreur maximale de 2,5 %. Mais celle-ci devient plus importante lorsqu'il s'agit de résultats régionaux ou reliés à des sous-groupes. Un facteur dont il faut sûrement tenir compte en comparant ces résultats, pour le Québec, avec par exemple, ceux du sondage du Centre de calcul de l'Université de Montréal, publié hier dans LE DEVOIR.



**L'incendie venait du ciel**  
 Un avion de tourisme s'est écrasé sur trois maisons d'un quartier résidentiel de Boston dans la nuit de jeudi à vendredi, faisant au moins un mort et provoquant un immense incendie. Trois personnes, sérieusement brûlées, ont dû être hospitalisées. Une autre est portée disparue et les sauveteurs continuent à chercher dans les débris, hier matin, pour essayer de retrouver d'éventuelles victimes. Trois maisons ont été complètement détruites et quatre autres endommagées par l'incendie ainsi que six voitures et un camion-remorque, après que l'avion se fut écrasé pour une raison inconnue.

A l'Assemblée législative d'Alberta  
**S'excuser de parler français. . .**

EDMONTON (PC) — Composé en majorité de conservateurs, le comité des privilèges a sommé, hier, le député néo-démocrate Léo Piquette de s'excuser pour avoir posé une question en français à l'Assemblée législative de l'Alberta, le 7 avril dernier.

Le comité a accusé M. Piquette de ne pas avoir respecté « l'autorité absolue » du président de l'assemblée, M. David Carter.

Un des membres du comité, le vice-premier ministre Dave Russell, a rappelé que M. Carter avait prévenu M. Piquette 10 mois avant l'incident de ne pas poser de question en français.

Interrogé au sujet de cette décision du comité, M. Piquette a répondu qu'il se croyait toujours innocent, mais qu'il allait quand même décider, avant lundi, s'il devait se soumettre.

« Il est facile de faire une excuse, si elle est basée sur rien », a-t-il fait remarquer.

« Ma conscience est en paix », a-t-il ajouté, dans une interview téléphonique depuis sa circonscription d'Athabaska-Lac-la-Biche.

M. Piquette a rappelé que quatre des cinq témoins convoqués par le comité lui ont donné raison.

**La justice italienne et les soeurs Lévesque: terminé**

JONQUIÈRE (PC) — La justice italienne a décidé de ne pas en appeler de l'acquiescement des soeurs Micheline et Laurence Lévesque sous des accusations de trafic de drogue, a révélé hier le procureur des deux femmes, Me Francesco Sarraca.

Au cours d'une entrevue téléphonique accordée à la station CKRS-TV, de Jonquière, l'avocat a confié que le procureur de la poursuite, Me Luciano Infelisi, avait renoncé à toute intention d'interjeter appel de la décision rendue le 12 février dernier par un banc de trois juges.

Les soeurs Lévesque avaient été arrêtées en janvier 1986 à un aéroport près de Rome après que les douaniers eurent découvert dans une valise à double fond 6,5 kilos d'héroïne d'une valeur d'environ \$ 5 millions. L'une d'elle a été acquittée pour manque de preuve tandis que les plaintes déposées contre l'autre ont été rejetées par le tribunal.

Au cours d'un entretien depuis son domicile, Laurence Lévesque, 56 ans, une administratrice scolaire à la retraite, a déclaré qu'elle était heureuse de cette décision, tout en rappelant qu'elle avait toujours conservé l'impression que ce dossier était clos depuis son retour au Canada.

Sa soeur, Micheline, 53 ans, se propose de reprendre son poste d'enseignante en septembre, à Arvida.

Le projet de loi sur les langues officielles

**Beaucoup dépendra de son application**

Lia LEVESQUE

(PC) — Grâce au nouveau projet de loi sur les langues officielles, les minorités linguistiques du Canada obtiennent la reconnaissance que l'entente du Lac Meech ne leur accordait pas. Telle est l'opinion du groupe Alliance-Québec, qui est voué à la défense des droits de la minorité anglophone au Québec.

L'adjoint aux communications Jeff Kelley s'est dit, hier, « grandement encouragé » par les dispositions contenues dans le projet de loi du ministre de la Justice Ray Hnatyshyn.

Cette clause du projet de loi fédéral suscite, à elle seule, « beaucoup d'espoir » pour la minorité anglophone du Québec et les minorités francophones des autres provinces canadiennes, estime M. Kelley.

Du côté de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, on n'a, jusqu'ici émis qu'une réaction préliminaire.

La présidente Nicole Boudreau trouve qu'« à première vue, ça a l'air d'être le paradis », mais justement pour cette raison, elle manifeste de la circonspection. « Ce n'est pas parce qu'un projet de loi protège les minorités hors Québec qu'il protège la majorité francophone du Québec », précise-t-elle.

Elle admet que la réforme semble intéressante « pour toute la francophonie hors Québec », mais ce « dans la mesure où ce sera appliqué pour vrai; si oui, tant mieux ».

Elle craint toutefois pour « la compatibilité entre ce projet de loi fédéral et ce qui reste de la Loi 101 », puisque l'une établit qu'il existe

deux langues officielles au Canada, alors que la Loi 101 stipule que le français est la langue officielle du Québec.

Mme Boudreau craint aussi que des anglophones du Québec n'abusent de la nouvelle disposition qui modifie le critère « là où le nombre le justifie » pour le remplacer par « là où cette langue fait l'objet d'une demande importante » en ce qui a trait à l'offre de services dans les deux langues.

Le projet étend, en effet, la quantité de services qui devront être dispensés dans les deux langues officielles. Davantage de tribunaux seront soumis à la loi, de même que les sociétés de la Couronne.

Dorénavant, si un citoyen ne peut obtenir de service n français ou en anglais ou s'il croit être victime de discrimination pour des raisons linguistiques, il pourra recourir aux tribunaux pour faire respecter la loi. Le commissaire aux langues officielles pourra lui aussi s'adresser à la justice.

Ottawa versera également \$25 millions aux provinces et aux municipalités pour les aider à offrir des services dans les deux langues officielles.

AU CRACOVIE, VOUS APPRECIER CE QUE VOUS MANGEZ. VOUS AIMEREZ UNE CUISINE OU SE CROISENT LA TRADITION ET LA JOIE, LA CULTURE ET LES SENSATIONS.

1246, RUE STANLEY  
 MONTRÉAL, 866-2195

**La Goélette**  
 Nouveau table d'hôte  
 Linguini aux fruits de mer  
 Crevettes géantes à l'all  
 Brochettes de l'Océan  
 Cuissons de grenouille  
 Saumon du Pacifique  
 Sole fraîche amandine  
 Pétoncles fraîches  
 Doré amandine  
 Steak de surlonge  
 aux champignons  
 Servi avec soupe aux palourdes  
 ou  
 salade maison

**Festival du Homard 895\$**

388-8393  
 8551, boul. St-Laurent  
 Près du boul. Métropolitain

**MERCI**

10<sup>e</sup> Anniversaire  
**CEPSUM**  
 EN TITRE

MERCI aux 6 000 000 de participant(e)s ayant fait confiance au CEPSUM depuis 1976.

La direction

NOTE: le 12 juin 1987, Mme Claire Brunet devenait la 6 000 000<sup>e</sup> participante.

Université de Montréal  
 Services aux étudiants  
 Service des sports

**L'ÉTÉ SPORTING**

Se prélasser sur une terrasse.  
 Sauter dans une piscine fraîche et invitante.  
 Jouer une bonne partie de tennis d'extérieur lorsque vous prend l'envie de bouger.  
 Et s'il pleut, profiter des installations ultra-perfectionnées d'un club sportif unique.

Que pourriez-vous demander de plus?

Venez vivre un été Sporting.  
 Devenez membre dès aujourd'hui.

6105, av. du Boisé, Montréal  
 H3S 2V9 tel. 737-0000

**LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE**

La Société des postes inscrit un déficit de \$ 129 millions

# Mulroney avalise le recours aux briseurs de grève à Postes Canada

Tout en affirmant qu'il « n'a jamais traversé un piquet de grève et qu'il ne le fera jamais », le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, n'en a pas moins défendu hier le recours aux briseurs de grève par la Société des postes.

« La Société des postes, a-t-il déclaré aux Communes, doit aux Canadiens, aux contribuables et aux citoyens ordinaires d'essayer de livrer le courrier. »

Ce courrier a continué de circuler, hier en dépit de débrayages des facteurs dans quelque 70 municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, du nord de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

Une échauffourée a éclaté à un seul endroit, à Charlottetown, au moment où des grévistes ont voulu s'opposer à la rentrée de briseurs de grève au centre de tri. Un gréviste a été légèrement blessé, mais aucune

arrestation n'a été faite.

La veille, le député conservateur Louis Plamondon avait désavoué publiquement la politique du gouvernement dans ce conflit en participant à un piquet de grève à Sorel, au Québec.

« Je suis ici parce que je suis contre les briseurs de grève », a expliqué M. Plamondon.

Il a qualifié l'attitude du gouvernement dans cette affaire de « réactionnaire, anti-démocratique et totalement déplorable ».

Selon M. Plamondon, « il y a beaucoup de députés qui pensent comme moi ».

Le recours aux briseurs de grève ne semble pas plaire, également, au chef de l'opposition John Turner, qui serait prêt à étudier un projet de loi interdisant les briseurs de grève.

« Ce serait un point à considérer, a fait savoir M. Turner au moment de

l'étude de projets de conventions collectives dans la fonction publique du Canada. »

Le Nouveau Parti démocratique, de son côté, réclame depuis déjà 1967 une loi anti-briseurs de grève, comme cela existe seulement au Québec en Amérique du Nord.

Aux Communes, hier, le ministre du Travail, Pierre Cadieux, a refusé une fois de plus de nommer un médiateur sous prétexte que les parties ne sont pas assez rapprochées pour en arriver à ce stade.

Un tel médiateur avait été réclamé, cette fois par l'Association nationale des clients de la poste, qui représente les clients les plus importants de Postes Canada.

Le ministre responsable des postes, Harvie Andre, a par ailleurs rendu public hier le dernier rapport annuel de la société d'Etat.

Dans ce rapport, le président de la compagnie, M. Donald Lander, sou-

ligne que le déficit annuel, au 31 mars dernier, avait baissé de \$ 210 millions qu'il était il y a un an à \$ 129 millions, soit \$ 3 millions de moins que le montant prévu.

La Société des postes doit faire complètement disparaître ce déficit au cours de l'année actuelle.

Les revenus de la compagnie se sont élevés à \$ 3 milliards au cours de la dernière année, comparativement à \$ 2,7 milliards un an auparavant. Les dépenses ont atteint \$ 3,1 milliards.

Les salaires et avantages ont augmenté de 1,6 pour cent, soit la hausse la plus faible jamais enregistrée.

L'absentéisme a baissé à 15,5 jours par employé, comparativement à 19,1 jours en 1983-84.

La compagnie a traité un volume record de courrier de 7,9 milliards de pièces, soit une augmentation de 3,1 pour cent.



Des policiers de Charlottetown, dans l'île du Prince-Édouard, ont empêché hier matin des facteurs en grève de bloquer la circulation de camions devant livrer le courrier au bureau de poste. Un des manifestants s'est fait écraser un pied sous un pneu.

Un mini-remaniement ministériel en vue

## Bourassa veut du sang neuf

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le premier ministre Robert Bourassa devrait procéder d'ici une ou deux semaines à un mini-remaniement ministériel qui lui permettra de faire entrer un ou deux députés au cabinet, à l'occasion de petits ajustements à son équipe gouvernementale.

On confirme au bureau du premier ministre Bourassa que celui-ci a entrepris de jongler avec ces quelques changements qui, dit-on, ne seront que très mineurs et pourraient survenir rapidement.

Aucune démission donc, le premier ministre estimant que tous ses ministres ont droit à une période d'au moins deux ans pour faire leurs preuves. Ce principe vaut également pour M. Pierre Lorrain qui, à la présidence de l'Assemblée nationale, se mérite un sursis de six mois en dépit des difficultés qu'il continue d'avoir dans l'exercice de son mandat.

Un des éléments de la réflexion du premier ministre Bourassa, confirme-t-on dans son entourage, a trait à la nomination d'un ministre junior qui sera responsable de la politique familiale. Cette responsabilité appartient depuis 18 mois à Mme Lavoie-Roux en plus de son portefeuille de Santé et Services sociaux.

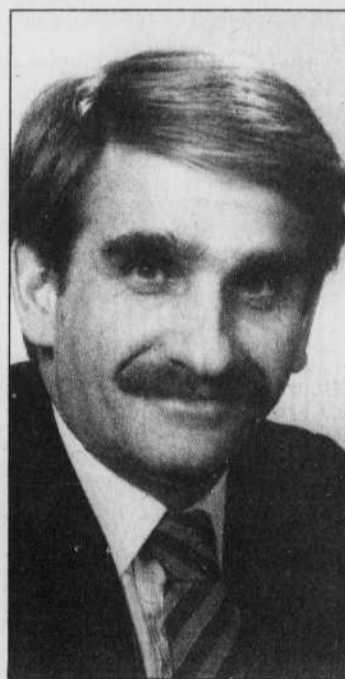
Ce changement viendrait à point nommé dans la mesure où le processus d'élaboration d'une politique familiale, en chantier depuis déjà quelques années, arrive à son terme. Un ministre qui aurait comme principale responsabilité la politique familiale aurait plus de disponibilité pour voir à la mise en oeuvre de cette politique.

Par la même occasion, M. Bourassa pourrait aussi soulager le ministre de la Santé et des Services sociaux de la responsabilité de l'Office des personnes handicapées. Ces deux changements permettraient à Mme Lavoie-Roux de pouvoir se consacrer davantage à un ministère qui déjà est très lourd, tout en permettant à un jeune ministre d'acquiescer de l'expérience.

Une hypothèse considérée consisterait à confier cette responsabilité à l'actuel ministre délégué aux Pêcheries, Robert Dutil, député de Beauce-Sud. Les Pêcheries iraient alors au ministre du Loisir, Chasse et Pêche, Yvon Picotte, qui laisserait alors la responsabilité du Tourisme à Michel Gratton, l'actuel ministre du Revenu. Ce faisant, on écarterait Cristos Sirros, le député de Lau-



M. Robert Dutil, député de Beauce-Sud et ministre délégué aux Pêcheries, pourrait avoir la responsabilité de la politique familiale et être aussi chargé de l'Office des personnes handicapées.



Avocat fiscaliste de profession, le député de Montmorency, M. Yves Séguin, adjoint parlementaire du ministre du Revenu, M. Michel Gratton, pourrait être nommé au Revenu. M. Gratton est leader parlementaire.

rier, qui depuis un an et demi travaille étroitement avec Mme Lavoie-Roux comme adjoint parlementaire.

Un autre élément de la réflexion du premier ministre a trait à l'entrée au cabinet du député de Montmorency, Yves Séguin. Avocat fiscaliste, celui-ci est adjoint parlementaire du ministre du Revenu à qui il pourrait succéder aisément. M. Gratton assume en plus du Revenu la responsabilité de la réforme électorale et parlementaire tout en agissant comme leader parlementaire du gouvernement. L'accession de M. Séguin au cabinet fait l'objet de spéculations depuis déjà un certain temps.

Un autre ministre qui aurait besoin d'être soulagé est Pierre Paradis qui assume la responsabilité du Travail ainsi que de la Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu. Il s'agit de deux ministères lourds à porter où des réformes importantes sont en gestation.

Normalement, M. Bourassa aurait dû enlever à M. Paradis la responsabilité du Travail à ce moment pour qu'il puisse se consacrer entièrement à la réforme de l'aide sociale, promise pour cet automne. Le report à l'automne de

l'adoption du projet de loi 30 créant un Conseil des relations de travail force le premier ministre à attendre.

Le premier ministre se refuse aussi à considérer pour l'instant tout changement à la présidence de l'Assemblée nationale où M. Lorrain a perdu littéralement la confiance de l'opposition, même si celle-ci n'est pas prête encore à faire des dénonciations ouvertes. L'opposition péquiste lui reproche constamment son incapacité à faire respecter le règlement, notamment de la part du premier ministre qui ignore tous les rappels à l'ordre de la présidence.

Au bureau de M. Bourassa on affirme que le premier ministre est satisfait du travail de M. Lorrain. Certes il y a eu et il y a de petits accrochages mais pas de difficultés majeures, dit-on, disant que le président a droit à la même chance de deux ans que les ministres. Ce sursis qu'il accorde à M. Lorrain s'expliquerait, pensent toutefois certains, par le fait que M. Bourassa voudrait éviter d'accorder à M. Lorrain une promotion par le haut pour régler le problème de la présidence. On craindrait qu'il ne soit meilleur ministre qu'il n'est bon président.

Enquête sur la mort de deux Américains

## Le coroner recommande à Québec de réglementer le ski

SUZANNE DANSEREAU

QUÉBEC (PC) — Québec devrait réglementer la pratique du ski récréatif.

C'est ce que recommande le coroner Pierre Trahan, dans un rapport déposé hier à Québec et dont copie a été transmise au Solliciteur général et au ministre du Loisir.

Le rapport de M. Trahan fait suite au décès d'un Ontarien et de deux Américains, l'hiver dernier, sur les pentes de ski au Québec. Selon le rapport, la cause principale de ces trois accidents est la vitesse. Les trois victimes pratiquaient le « downhill », le ski de descente, lorsqu'ils ont perdu la vie.

Pour cette raison, il faut réglementer le comportement des skieurs, de façon à réduire les risques d'accident, a indiqué hier le coroner Trahan.

Sauf pour les remontées mécaniques, la réglementation pour le ski alpin récréatif est inexistante. Il y a donc là une énorme carence qui, une fois corrigée, pourra réduire le nombre d'accidents de ski, estime le rapport.

L'an dernier, il y a eu 8.500 accidents sur les pentes de ski du Québec. On estime que 90 % des accidents de ski sont dus au comportement des skieur.

M. Trahan ne formule cependant aucune recommandation précise, car il n'en avait pas le mandat, dit-il. Il estime qu'il appartient aux autorités compétentes en la matière d'élaborer un projet de loi et de voir s'il serait approprié d'y inclure d'autres volets (signalisation et autres mesures supplémentaires sur les pentes de ski).

Le rapport suggère que la Régie de la sécurité dans les sports du Québec soit désignée pour établir cette réglementation et voir à son application.

Selon le rapport, qui prend en compte maints témoignages, la réglementation devrait être « assez sévère pour corriger ce qui fait défaut mais non trop sévère pour faire dis-

paraître le plaisir de skier ». Le coroner Trahan a expliqué que malgré la sensibilisation faite aux dangers du « downhill », 50 % des skieurs y faisaient peu attention, tandis que 15 % « ne veulent rien savoir », a-t-il dit.

« Les gens qui vont faire du ski aux fins d'agrément craignent maintenant pour leurs enfants, lorsqu'ils voient des gens défilier la pente à toute vitesse. »

A ses yeux, il est clair qu'il faut plus que des brochures et des pancartes pour amener les gens à suivre les règlements, comme le prouvent les décès survenus l'hiver dernier.

En fin de journée du 30 décembre, cinq jeunes Américains de Virginie, dont William Swanenburg et John Brown, se sont lancés un défi en haut

de la pente Starlette du Mont Sutton. « Le premier arrivé en bas », tel était le mot d'ordre.

Les skieurs s'élançèrent donc à toute allure et atteignirent une très grande vitesse, lorsque presque arrivés en bas de la pente, et voulant éviter un pylône, Swanenburg est entré en collision avec Brown. Tous deux perdirent le contrôle pour percuter violemment le pylône, s'infligeant des blessures mortelles. Le Centre de ski Mont Sutton émet pourtant des directives contre la pratique du « downhill ».

L'accident mortel de Jim Huycke est survenu au Mont Ste-Anne, dans la région de Québec. Le jeune étudiant ontarien y était pour la première fois, dans le cadre d'un voyage organisé.

**AVIS IMPORTANT**

## UQAM

**MESSAGE AUX CHARGÉS-ES DE COURS**

**AFFICHAGE DES CHARGES DE COURS**

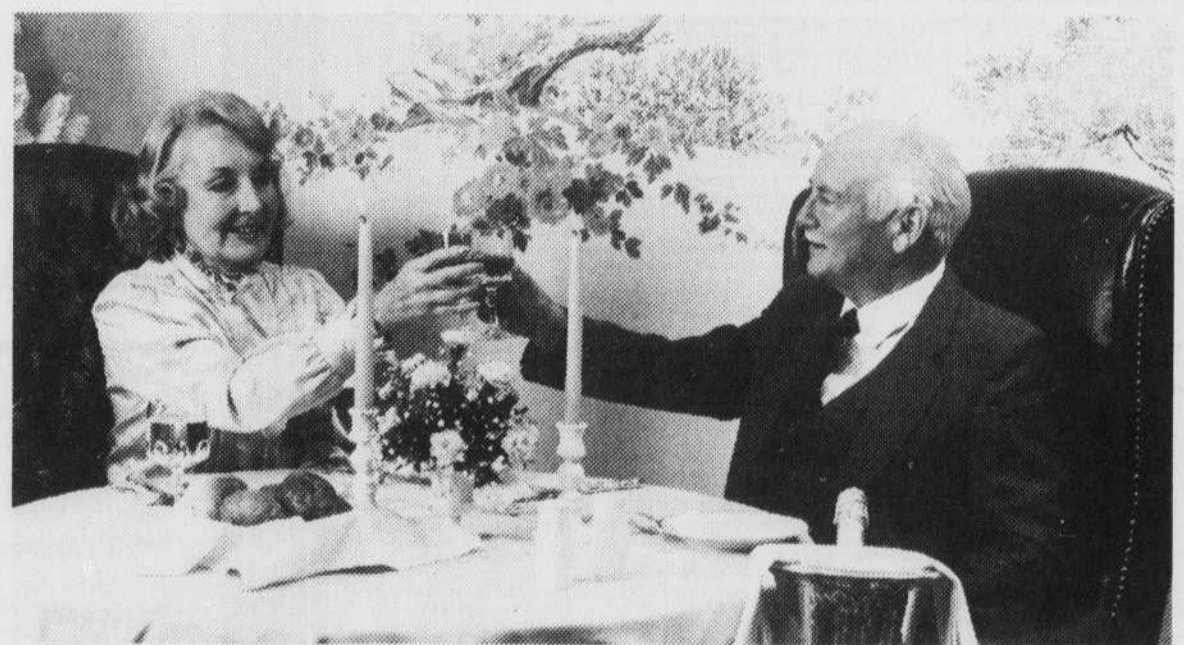
A cause des perturbations du service postal, l'UQAM est dans l'impossibilité de procéder à l'envoi par courrier certifié de l'affichage des charges de cours disponibles pour la session d'automne 1987.

**PÉRIODE DE CANDIDATURE PROLONGÉE**

En vertu d'une entente avec le Syndicat des chargés-es de cours, vous pouvez vous procurer une copie de l'affichage à votre département ou famille.

LA PÉRIODE DE CANDIDATURE EST PROLONGÉE JUSQU'AU 31 JUILLET 1987.

Université du Québec à Montréal



## TOUT CE QU'UNE RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS PEUT OFFRIR.

A la Résidence du Parc, nous reconnaissons qu'une résidence pour retraités, c'est avant tout un chez-soi.

C'est plus que des appartements spacieux et agréablement décorés ou des salons confortables. C'est savoir qu'un personnel amical est toujours là pour vous aider, que les repas sont succulents, que le service impeccable, et

que la salle à manger est invitante.

C'est aussi jouir d'une entière liberté dans vos allées et venues, c'est pouvoir inviter votre famille et vos amis à votre gré, et même les garder à dîner.

Lorsque vous songez à ce que pourrait être une résidence pour retraités, pensez à la Résidence du Parc, c'est un vrai chez-soi.

**Résidence du Parc**

465-1401

Communiqué



**UNION DES FACTEURS**

*Message important*

Ceci est une mise en garde contre la publicité de la Société canadienne des postes envers le personnel non syndiqué qu'elle engage durant la grève légale des facteurs. L'Union des facteurs du Canada, local 10, Montréal, dénonce cette publicité qu'elle considère comme mensongère et trompeuse.

Même si la Société promet la sécurité à son personnel, les facteurs lutteront avec détermination pour conserver leur emploi, coûte que coûte.

**L'UNION DES FACTEURS DU CANADA, LOCAL 10-MONTRÉAL**

# VENTES EN JUSTICE

### Voir aussi en pages B-2, B-10

## Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.

3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

## La Chambre des huissiers du Québec

Qc. District de Montréal. No. 500-02-7554 858 B.C.L.C. —vs— GEORGES LAPIERRE, demandeur, vs. ALAIN PELLETIER, défendeur. Le 9 juillet 1987 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 1194, rue St-Germain en la cité de Pointe aux Trembles, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Chevrolet Caprice Classic 1973, ross. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-04925 864 G.M.S. MUFFLER INC., demandeur, vs. ALAIN PELLETIER, défendeur. Le 8 juillet 1987 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 1194, rue St-Germain en la cité de Pointe aux Trembles, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Chevrolet Caprice Classic 1973, ross. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-04925 864 G.M.S. MUFFLER INC., demandeur, vs. ALAIN PELLETIER, défendeur. Le 8 juillet 1987 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 1194, rue St-Germain en la cité de Pointe aux Trembles, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Chevrolet Caprice Classic 1973, ross. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018659 877 12391 CANADA INC., demandeur, vs. HELENE LAFORGE & AL., défenderesse. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1370, rue Sherbrooke Est #14, en la cité de Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 1404-couleur 20" RCA XL-100, 1 magnétophone Philips et acc., 1 aspirateur électro et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018659 877 12391 CANADA INC., demandeur, vs. HELENE LAFORGE & AL., défenderesse. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1370, rue Sherbrooke Est #14, en la cité de Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 1404-couleur 20" RCA XL-100, 1 magnétophone Philips et acc., 1 aspirateur électro et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018659 877 12391 CANADA INC., demandeur, vs. HELENE LAFORGE & AL., défenderesse. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1370, rue Sherbrooke Est #14, en la cité de Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 1404-couleur 20" RCA XL-100, 1 magnétophone Philips et acc., 1 aspirateur électro et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018659 877 12391 CANADA INC., demandeur, vs. HELENE LAFORGE & AL., défenderesse. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1370, rue Sherbrooke Est #14, en la cité de Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 1404-couleur 20" RCA XL-100, 1 magnétophone Philips et acc., 1 aspirateur électro et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018659 877 12391 CANADA INC., demandeur, vs. HELENE LAFORGE & AL., défenderesse. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1370, rue Sherbrooke Est #14, en la cité de Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 1404-couleur 20" RCA XL-100, 1 magnétophone Philips et acc., 1 aspirateur électro et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018659 877 12391 CANADA INC., demandeur, vs. HELENE LAFORGE & AL., défenderesse. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1370, rue Sherbrooke Est #14, en la cité de Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 1404-couleur 20" RCA XL-100, 1 magnétophone Philips et acc., 1 aspirateur électro et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018659 877 12391 CANADA INC., demandeur, vs. HELENE LAFORGE & AL., défenderesse. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1370, rue Sherbrooke Est #14, en la cité de Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 1404-couleur 20" RCA XL-100, 1 magnétophone Philips et acc., 1 aspirateur électro et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018659 877 12391 CANADA INC., demandeur, vs. HELENE LAFORGE & AL., défenderesse. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1370, rue Sherbrooke Est #14, en la cité de Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 1404-couleur 20" RCA XL-100, 1 magnétophone Philips et acc., 1 aspirateur électro et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018659 877 12391 CANADA INC., demandeur, vs. HELENE LAFORGE & AL., défenderesse. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1370, rue Sherbrooke Est #14, en la cité de Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 1404-couleur 20" RCA XL-100, 1 magnétophone Philips et acc., 1 aspirateur électro et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018659 877 12391 CANADA INC., demandeur, vs. HELENE LAFORGE & AL., défenderesse. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1370, rue Sherbrooke Est #14, en la cité de Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 1404-couleur 20" RCA XL-100, 1 magnétophone Philips et acc., 1 aspirateur électro et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25 juin 1987. GRENIER & ASSOCIÉS, Huissiers, 10 Est. Notre-Dame #410, Montréal H2Y 1B7.

Qc. District de Montréal. No. 500-02-00218 878 B.C.L.C. —vs— GILLES LAUZON. Le 9-7-87 à 12:00 heures au 6235, La Dauversière à St-Leonard, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de GILLES LAUZON, savoir: 1 auto Escoort 1985 N/S 1FABP1340F W134477 et acc., 1 tv couleur, 1 système de son complet, 1 vidéo VHS, 1 tv couleur, 2 autres vidéos. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Réjean Chaille, huissier, 286-7173, Rabin, Bourdages, Dénoel, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9, Montréal, ce 25-06-87.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-05-001649-860 CUSTOM REALTY CO.É., demandeur, vs. ROBERT COUÛ, défendeur. Le 9 juillet 1987 à 13:00 heures à la place d'affaires du défendeur au 1118-1120, Hôtel de Ville en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 66 fauteuils en cuir et ass., 1 juke box Sheeburg et acc., 1 tv couleur Blackstripe et acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Sylvain Trudel, huissier, 288-6317, Montréal, le 27 juin 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-011602-864 PEINTURES INDUSTRIELLES G.L.T.E.R. —vs— DENIS LAFLEUR. Le 08/07/87 à 13:00 heures au 15 Place St-Aimé, Ste-Marthe, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DENIS LAFLEUR, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon, 1 laveuse sècheuse, 1 TV couleur 12", etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ème jour de juin 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc. District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-019148-877 CUMMINS COMPACTANT TRAVAIL —vs— DISTRIBUTEUR VANMAR INC. —vs— GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. Tierce-saisie. Le 10/07/87 à 11:00 heures au 2000, Dorchester, district de Westmount, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DISTRIBUTEUR VANMAR INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'environ 6.000 stylos variés. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ème jour de juin 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc. District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-019615-87-8 NERBOX INC. —vs— NORBERT T. ROY. Le 07/07/87 à 10:00 heures au 130 Richelieu, app. 5, Repentigny, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NORBERT T. ROY, saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur Simplicity et son contenu, 1 auto Mazda 1980, 1 auto Lincoln 1976, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ème jour de juin 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc. District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-007147-87-4 PAUL ROBERT ET FRANÇOISE CHAMPAGNE —vs— ALAN RAMSAY. Le 08/07/87 à 10:30 heures au 1067, Dr Woodside, Dolard des Ormeaux, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALAN RAMSAY saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Zenith, 1 laveuse et sècheuse, 1 automobile Cavalier 4 portes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ème jour de juin 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc. District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-022642-85-9 BANQUE DE MONTRÉAL —vs— ALAIN PELLETIER. Le 09/07/87 à 12:00 heures au 2505 Alambres, Brossard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALAIN PELLETIER saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse et sècheuse automatique, 1 téléviseur couleur Zenith, 1 système de son complet avec acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ème jour de juin 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc. District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-032853-86-1 MOTOS BERNARD INC. —vs— JEAN RAYMOND PAYETTE ET AL. Le 08/07/87 à 10:30 heures au 61 Sunshine, Dolard des Ormeaux, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN RAYMOND PAYETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 divan 4 sections couleur beige, 1 table à café, 2 fauteuils en tissu. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ème jour de juin 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc. District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-032225-86-6 CAZEMONTALAN INC. —vs— CEUS PIERRE, PHILIPPE ET AL. Le 08/07/87 à 10:30 heures au 61 Sunshine, Dolard des Ormeaux, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CEUS PIERRE, PHILIPPE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Hyundai model Pony, 1 fauteuil de couleur rose 1 place, 1 étageur 3 morceaux avec portes. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ème jour de juin 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc. District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-018604-87-1 MARIANA CANDELA —vs— GILLES FAVRE. Le 09/07/87 à 13:00 heures au 310 Rouville, Beboel, district de Saint-Hyacinthe seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILLES FAVRE saisis en cette cause, consistant en: 1 1600-couleur marque RCA, 1 mobilier 4 morceaux couleur beige en velours et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT BENOIT PUSKAS, huissier, 842-9999, Montréal, le 25 juin 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-030269-869 ARMAND PROVOST, demandeur, vs. GEORGES C.V.R. défendeur. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 740, rue Victor Hugo, app. 2 en la cité de Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 1600-couleur marque RCA, 1 mobilier 4 morceaux couleur beige en velours et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT BENOIT PUSKAS, huissier, 842-9999, Montréal, le 25 juin 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-030269-869 ARMAND PROVOST, demandeur, vs. GEORGES C.V.R. défendeur. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 740, rue Victor Hugo, app. 2 en la cité de Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 1600-couleur marque RCA, 1 mobilier 4 morceaux couleur beige en velours et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT BENOIT PUSKAS, huissier, 842-9999, Montréal, le 25 juin 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-030269-869 ARMAND PROVOST, demandeur, vs. GEORGES C.V.R. défendeur. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 740, rue Victor Hugo, app. 2 en la cité de Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 1600-couleur marque RCA, 1 mobilier 4 morceaux couleur beige en velours et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT BENOIT PUSKAS, huissier, 842-9999, Montréal, le 25 juin 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-030269-869 ARMAND PROVOST, demandeur, vs. GEORGES C.V.R. défendeur. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 740, rue Victor Hugo, app. 2 en la cité de Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 1600-couleur marque RCA, 1 mobilier 4 morceaux couleur beige en velours et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT BENOIT PUSKAS, huissier, 842-9999, Montréal, le 25 juin 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-030269-869 ARMAND PROVOST, demandeur, vs. GEORGES C.V.R. défendeur. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 740, rue Victor Hugo, app. 2 en la cité de Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 1600-couleur marque RCA, 1 mobilier 4 morceaux couleur beige en velours et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT BENOIT PUSKAS, huissier, 842-9999, Montréal, le 25 juin 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-030269-869 ARMAND PROVOST, demandeur, vs. GEORGES C.V.R. défendeur. Le 8 juillet 1987 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 740, rue Victor Hugo, app. 2 en la cité de Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 1600-couleur marque RCA, 1 mobilier 4 morceaux couleur beige en velours et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT BENOIT PUSKAS, huissier, 842-9999, Montréal, le 25 juin 1987.



Le plaisir de la cueillette tel qu'expérimenté par le jeune Patrick Gagnon, ou l'achat au marché ont, cette année, le même dénominateur commun: les fraises sont plus abondantes et meilleures que jamais!



Photo Louise Lemieux

# Les fraises sont encore meilleures quant on les cueille pour le plaisir!

## MARIE-CLAUDE DUCAS

Vos enfants vous semblent insupportables en ces premiers jours de vacances? Occupez-les: emmenez-les aux fraises, au cours des deux prochaines semaines. La récolte de cette année est, semble-t-il, exceptionnelle. « Bien meilleure que celle des années passées », dit Suzanne Leclerc, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le climat a été particulièrement propice: de la pluie et du soleil juste dans les bonnes proportions. « De plus cette année, on a devancé la saison d'une bonne semaine. L'auto-cueillette est fort populaire depuis quelques années. Chaque printemps, un nombre appréciable de citoyens envahissent les champs de fraises et s'acquittent, pour le simple plaisir de la chose, d'une tâche pour laquelle on a parfois de la

peine à recruter des salariés. « Je ne dirais pas que les gens y vont pour faire des économies, dit Suzanne Leclerc. C'est pour aller à la campagne, faire de l'exercice, prendre l'air... » Et en effet, la plupart des producteurs s'entendent qu'il n'y a pas une grande différence de prix, au bout du compte. « Les gens viennent pour le thrill de cueillir leurs fruits eux-mêmes », confirme M. Michel Bono, un producteur de Saint-Augustin-de-Mirabel, qui ouvre plus de la moitié de ses champs à l'auto-cueillette. On vient la plupart du temps en famille ou entre amis. A l'Union des Producteurs agricoles (UPA), on estime qu'environ 40% des producteurs ouvrent une partie de leur récolte à l'auto-cueillette. La difficulté de recruter de la main-d'oeuvre et une forte demande du public sont la plupart du temps à l'origine de leur décision. Certains producteurs sont toute-

fois réfractaires. « On a déjà essayé ça, mais c'est trop de trouble », dit Mme Ghislaine Poirier, de Ville-Mercier, qui écoule sa marchandise au marché Jean-Talon. D'après elle, il y a trop de pertes, de fraises mangées sur place, de fraisières endommagées, pour que le jeu en vaille la chandelle. Il y a toutefois assez de producteurs dans la région de Montréal ne partageant pas son avis pour vous donner l'embarras du choix. Il est un peu tard pour essayer de se procurer le répertoire du MAPAQ pour l'auto-cueillette, édition 87, mais on signale que le répertoire de l'an dernier est encore valable. Il est recommandé de téléphoner d'abord aux producteurs, histoire de s'assurer qu'ils sont bel et bien toujours dans le circuit.

Vous trouverez aussi de précieuses indications sur la carte agrotouristique de la Montérégie, encore disponible dans les caisses populaires. Les producteurs agricoles de la ré-

gion y sont mentionnés, avec en prime les attraits touristiques. La saison des fraises, estime-t-on, devrait durer jusque vers le 15 juillet. Mais après le 10, téléphonez avant d'aller au champ, pour être bien sûr qu'il y reste encore quelque chose. Pour terminer, quelques conseils d'ordre culinaire. En arrivant chez vous, mettez les fraises au froid le plus vite possible. Ne les lavez qu'au moment de les servir ou de les congeler. Il est important de laver les fraises avant de les équeuter (elles absorbent moins d'eau), et de bien les égoutter. Pour la congélation, Suzanne Leclerc nous livre un truc: laver et équeuter les fraises, puis les placer au congélateur une demi-heure sur une toile à biscuit avant de les emballer. Et il est important, signale-t-elle, d'utiliser de vrais sacs à congélation. Bon plaisir, et bon régal!

Employment and Immigration Canada  
 Emploi et Immigration Canada

## Mesures spéciales pendant le conflit postal

# Mandats d'assurance-chômage

**Présentez-vous à votre Centre de distribution le même jour où vous recevez habituellement votre mandat.**

**Celui-ci vous sera remis sur présentation de votre carte d'assurance sociale et d'une autre pièce d'identité portant votre signature.**

**Vous devez également remettre vos cartes «Déclaration du prestataire» au Centre de distribution.**

**Pour les Centres d'emploi du Canada:**

Viau, Henri-Bourassa, Crémazie, Clark

**Centres de distribution:**

**Laval**  
 Centre 2 000  
 3195, boul. Saint-Martin ouest  
 Chomedey, Laval

**Centre-ville, Frontenac, Verdun**

**Rive-Sud**  
 Sous-sol, église Saint-Pierre Apôtre  
 210, rue de Gentilly ouest, Longueuil

**Broadway, Anjou, Langellier, Ontario**  
 Buffet Brunet  
 6850, rue Sherbrooke est

**Jarry, Saint-Denis/Rosemont, Laurier, Outremont**  
 Église St-Édouard  
 425, rue Beaubien est

**Lachine, La Salle**  
 Sous-sol, église des Saints-Anges  
 50, 15e Avenue, Lachine

**Pointe-Claire**  
 Centre commercial  
 187, boul. Hymus, Pointe-Claire

**Ferrier, Atwater, Saint-Laurent**  
 5250, rue Ferrier, 4e étage

**Terrebonne**  
 1060, rue Belcourt  
 Terrebonne

**Ste-Thérèse**  
 204, Boul. Labelle  
 Ste-Thérèse

**St-Eustache**  
 Centre commercial Place St-Eustache  
 367, Boul. Sauvé, St-Eustache  
 (Ancien magasin Kif Kif)

**Repentigny**  
 597A, rue Notre-Dame  
 Bureau 308, Repentigny

Canada

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## La conférence internationale de l'ONU marque un précédent Drogue : les États admettent leur responsabilité

VIENNE (AFP) — La conférence internationale sur la drogue réunie par l'ONU à Vienne du 17 au 26 juin a adopté hier en clôturant ses travaux une déclaration politique reconnaissant pour la première fois « la responsabilité collective » des États sur cette question.

Cette déclaration a répondu à l'attente des pays d'Amérique latine qui souhaitent que les pays occidentaux assument leur part de responsabilité, en tant que consommateurs de stupéfiants, sur cette question.

Les 3.000 délégués des 138 pays représentés ont par ailleurs adopté un « schéma multidisciplinaire complet » qui devrait servir de « manuel de référence » aux États pour améliorer leur lutte contre la drogue.

Ce schéma, qui propose 35 objectifs concrets à atteindre, se divise en quatre chapitres : prévention et réduction de la demande, contrôle de l'offre, suppression du trafic illicite, traitement et réadaptation.

Ce document n'aura pas de caractère contraignant pour les États mais fournit des pistes d'action pour chaque gouvernement sur l'entraide judiciaire entre États ou bien la question de la confiscation des produits du trafic de drogue.

Ce schéma devrait par ailleurs servir d'impulsion à une nouvelle convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes qui devrait voir le jour fin 1988.

Cette conférence internationale sur la drogue, organisée à l'initiative du secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, était la première au niveau ministériel.

Signe de l'acuité atteinte par le problème de la drogue dans le monde, plus de 80 ministres sont venus au forum.

M. Edwin Meese, attorney general (ministre de la Justice) et M. John Whitehead, secrétaire d'État adjoint ont ainsi dirigé successivement l'importante délégation américaine.

Un certain nombre d'initiatives ont été présentées à Vienne. La Bolivie, un des plus gros fournisseurs de cocaïne de l'Europe, a proposé que la prochaine conférence internationale

sur la drogue se tienne sur son territoire.

La conférence a par ailleurs adopté, à l'initiative de la Ligue arabe, le principe d'une journée internationale contre la drogue. La décision finale reviendra à l'assemblée générale de l'ONU qui pourrait choisir la date du 26 juin, date de la fin de la conférence.

Par ailleurs, les délégués présents ont observé une minute de silence hier matin en hommage « à ceux qui ont perdu la vie dans la lutte contre la drogue ».

Cette conférence a aussi donné l'occasion à plusieurs pays de ratifier une ou deux des conventions déjà existantes. Le Canada a ratifié la convention de 1971, la Suisse, les Pays-Bas et la Belgique ont annoncé leur décision de le faire.

## Reagan renoue dans le secret avec la Syrie

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a annoncé hier que les États-Unis avaient proposé le prochain envoi à Damas d'un envoyé spécial dans un échange secret de communications entre le président Ronald Reagan et le président syrien Hafez el Assad.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater, a confirmé que M. Reagan avait envoyé une lettre à M. Hafez El-Assad pour « explorer la possibilité d'un dialogue » sur des sujets tels que le processus de paix au Proche-Orient, le terrorisme, la situation au Liban et les otages.

M. Fitzwater a précisé que le président Assad avait répondu de façon « plutôt positive ».

Le porte-parole a également confirmé que M. Reagan avait proposé dans sa lettre d'envoyer un émissaire spécial à Damas mais il s'est refusé à confirmer une information du *New York Times* selon laquelle M. Vernon Walters, ambassadeur des États-Unis aux Nations-Unies, pourrait jouer ce rôle. M. Fitzwater a simplement déclaré que M. Walters serait parfaitement qualifié pour effectuer une telle

mission.

Le porte-parole de la présidence a expliqué que cette « ouverture » envers la Syrie ne devrait « pas avoir d'effet direct » sur le statut de l'ambassadeur des États-Unis à Damas, rappelé en octobre dernier à Washington.

Le porte-parole américain a rappelé que le secrétaire d'État adjoint pour le Proche-Orient Richard Murphy avait effectué plusieurs voyages au Proche-Orient au cours des derniers mois pour discuter du processus de paix.

« Il y a eu, au sein de notre gouvernement, une importante réévaluation des façons d'approcher » les problèmes du processus de paix, du terrorisme et des otages au Liban, a-t-il dit.

« Il est clair, a-t-il poursuivi, que (les Syriens) jouissent d'une influence significative » au Liban. Ils y ont « une présence physique importante » et « assument une part importante de la sécurité » dans ce pays.

Le porte-parole de la Maison-Blanche n'a pas précisé ce qui, dans le comportement de la Syrie, avait provoqué cette nouvelle approche américaine.

## Pretoria se déclare prêt à discuter avec des personnalités emprisonnées

JOHANNESBURG (AFP) — Le ministre sud-africain chargé de négocier avec les leaders de la communauté noire s'est, pour la première fois, déclaré prêt à discuter avec des personnalités emprisonnées et avec des « éléments » du principal mouvement d'opposition extra-parlementaire.

Toutefois, dans une allusion évidente au leader du Congrès national africain (ANC, mouvement de guérilla interdit), Nelson Mandela, qui purge actuellement une peine de prison à vie, le ministre, M. Stoffel van der Merwe, a ajouté qu'il « réfléchirait à deux fois » avant d'entamer des discussions avec quelqu'un approuvant publiquement le recours à la violence.

En 1985, les autorités sud-africaines avaient proposé à M. Mandela de le libérer à condition qu'il renonce

publiquement à la violence, ce que le chef de l'ANC avait catégoriquement refusé.

M. Van der Merwe, qui a tenu ces propos dans une interview diffusée jeudi soir par la télévision d'État sud-africaine (SABC), a été nommé au début du mois par le président Pieter W. Botha ministre adjoint au Développement constitutionnel, chargé de négocier avec les leaders noirs des modalités d'un partage du pouvoir. Il cumule ce nouveau poste avec celui de ministre-adjoint de l'Information.

Jusqu'à maintenant Pretoria excluait totalement toute possibilité de discussion avec quiconque n'ayant pas désavoué explicitement l'utilisation de la violence.

M. Mandela est « un peu un cas spécial », a déclaré le ministre, ajoutant toutefois qu'il n'avait « en principe » pas d'objection à discuter avec

des dirigeants « en prison ou en détention ».

Il a, par ailleurs, indiqué qu'il serait « stupide » d'exclure a priori tout pourparler avec « des éléments » du Front démocratique uni (UDF), vaste coalition qui regroupe quelque 700 mouvements anti-apartheid, pourvu, a-t-il cependant poursuivi, que le but de l'UDF soit la création d'une société démocratique.

Ces propos sont à rapprocher d'une offre de pourparlers faites récemment par les autorités à l'UDF, qui l'avait repoussée, en expliquant que des négociations sans la participation des leaders en exil de l'ANC seraient dénuées de sens.

Jusqu'à maintenant Pretoria excluait totalement toute possibilité de discussion avec quiconque n'ayant pas désavoué explicitement l'utilisation de la violence.

## Reagan est opéré

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a subi hier à la Maison-Blanche une coloscopie et les médecins ont découvert et prélevé deux petits polypes « d'apparence bénigne », a annoncé un communiqué de la présidence.

« Le président continue à être en excellente santé », a indiqué le communiqué, rédigé par le médecin de M. Reagan, le colonel John Hutton.

M. Reagan qui est âgé de 76 ans, a également subi un examen « de routine » de la prostate, qui est « tout à fait normale ».

## Le numéro un soviétique réussit à imposer ses projets au PC soviétique Gorbatchev fait monter ses alliés au politburo

MOSCOU (AFP) — Le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, a réussi au cours d'une session plénière du Comité central du Parti communiste soviétique à promouvoir son équipe et à faire avaliser la procédure et le schéma d'un projet audacieux de restructuration de l'économie et la société.

Le chef du Kremlin, selon les analystes, dispose désormais d'une solide assise politique au sein du « politburo » après l'admission au sein de cette instance suprême du parti de trois dirigeants étroitement associés à son action. La présence de M. Alexandre Yakovlev, devenu le plus proche conseiller et collaborateur de M. Gorbatchev, est notamment de nature à équilibrer les vues plus conservatrices du numéro deux du régime, M. Egor Ligatchev.

M. Gorbatchev a également obtenu le décret de convocation d'une

conférence fédérale du parti qu'il avait appelée de ses vœux dès le plenum de janvier dernier.

De telles assises, prévues pour le 28 juin 1988, pourraient lui permettre de mettre au pied du mur les détracteurs de ses projets de réformes et de renouveler en partie, si besoin était, le comité central, en puisant parmi les suppléants du « parlement » du parti.

Lors de la dernière conférence fédérale, en 1941, Staline avait ainsi saisi l'occasion de limoger ses opposants au sein du CC. Innovation de taille : les délégués à cette conférence seront élus à bulletin secret lors de plenums des comités centraux régionaux.

Les résultats de ce plenum confirment l'actuelle maîtrise de M. Gorbatchev à la direction de l'URSS, déjà perceptible dans le ton de son rapport-fléuve de jeudi, comme l'a

noté un diplomate occidental de haut rang à Moscou.

Ce succès survient un mois après que M. Gorbatchev eut démontré son ascendant sur l'Armée rouge qui se trouve représentée au sein des organes dirigeants au même niveau (siège de suppléant au BF) par le nouveau ministre de la Défense, le général Dmitri Iazov.


Ce plenum fut l'occasion pour M. Gorbatchev de constater qu'à ce jour la *perestroïka* (restructuration) n'était pas entrée dans les faits, même si elle fait son chemin dans les esprits. Mais loin de décider d'une pause dans les réformes, à la suite des réticences et résistances enregistrées, il a opté pour une relance vigoureuse de son action.

Certains éléments de réformes ont été échelonnés sur des délais plus longs, mais en contrepartie ce sont des options plus « radicales » qui ont

été souvent préférées. Elles restent toutefois à être débattues dans les mois prochains et pourraient de ce fait être amendées par les tenants d'une plus grande prudence.

Il y a un an encore la direction soviétique insistait sur la nécessité d'appliquer au plus vite des remèdes — sans les identifier vraiment — aux maux de la société soviétique. Elle s'est désormais donnée un programme d'action global. S'il était adopté, appliqué et entrainé finalement dans les faits, il changerait et même bouleverserait réellement beaucoup de choses, relevait hier un diplomate occidental de premier plan se disant surpris de l'ampleur du dessein avancé par M. Gorbatchev.

« Maintenant nous voyons qu'il est décidé à aller très loin », a relevé ce diplomate spécialiste de l'Union soviétique.






**À OUTREMONT,**  
en face du Mont-Royal

seulement 29 résidences,  
«penthouses et grands penthouses»  
à compter de  
**246.000 à 703.000 \$**

«L'adresse à Montréal»  
**1.001 ouest, boul. Mont-Royal**  
**272-1991**

Heures de visite:  
lundi au vendredi de 10h00 à 18h00  
samedi et dimanche de midi à 18h00



Régie de l'assurance automobile du Québec

**SUBVENTIONS DE RECHERCHE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (2e concours\*)**

Un programme de subventions de recherche portant sur la sécurité routière est offert conjointement par la Régie de l'assurance automobile du Québec et le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR). Il s'agit de l'ACTION CONCERTÉE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

\* A distinguer d'une précédente Action concertée sur la sécurité routière offerte pour les exercices 1983-1984 à 1985-1986 inclusivement. La première concours de cette seconde Action concertée d'une durée de trois ans a été tenu en vue de l'exercice 1986-1987.

**Admissibilité:** Les chercheurs, seuls ou en groupe, résidant au Québec, qui proviennent des établissements universitaires ou collégiaux, des instituts de recherche à caractère public, ou qui n'ont pas d'affiliation institutionnelle reconnue, sont invités à présenter une demande.

**Objectifs:**

- sensibiliser les chercheurs à l'importance d'un secteur de recherche encore peu exploité au Québec;
- inciter les chercheurs issus de diverses disciplines à travailler à l'amélioration de la sécurité routière;
- créer un potentiel de recherche en contribuant à la formation des chercheurs et des experts dont le Québec a besoin dans le domaine de la sécurité routière;
- assister financièrement les chercheurs effectuant des travaux qui contribuent au développement de la connaissance du système de mobilité routière et de son niveau de sécurité;
- stimuler la diffusion des connaissances dans le domaine de la sécurité routière et encourager leur exploitation.

**Critères:** Les critères d'évaluation des demandes sont les suivants:


- pertinence du projet par rapport aux orientations retenues;
- qualité de la démarche poursuivie (créativité, problématique, méthodologie, innovation et progrès scientifique);
- concertation avec les intervenants locaux ou régionaux en sécurité routière;
- qualité de l'équipe (capacité, production scientifique).

**Crédits disponibles pour 1987-1988: 200 000 \$**

Inscription:	Date limite de dépôt des demandes	Annonce des subventions
	28 septembre 1987	décembre 1987

Les documents nécessaires pour la préparation des demandes (guide et formulaires) sont disponibles dans les universités, les collèges, ou au Fonds FCAR à l'adresse suivante:

Fonds FCAR  
3700, rue du Campanile, bureau 102  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4G6  
TÉLÉPHONE: (418) 643-8560



Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports

**SUBVENTIONS DE RECHERCHE SUR L'ENTRETIEN ET LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER DU QUÉBEC (1er concours)**

Un nouveau programme de subventions de recherche est offert conjointement par le ministère des Transports du Québec et le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR). Il s'agit de l'ACTION CONCERTÉE SUR L'ENTRETIEN ET LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER DU QUÉBEC.

**Admissibilité:** Les chercheurs, seuls ou en groupe, résidant au Québec, qui proviennent des établissements universitaires ou collégiaux, des instituts de recherche à caractère public ou qui n'ont pas d'affiliation institutionnelle reconnue, sont invités à présenter une demande.

**Objectifs:**

- Sensibiliser les chercheurs à l'importance d'un secteur de recherche encore peu exploité au Québec;
- Inciter les chercheurs issus de diverses disciplines à travailler à l'amélioration du réseau routier du Québec;
- Créer un potentiel de recherche en contribuant à la formation des chercheurs et des experts dont le Québec a besoin dans le domaine de l'entretien et de la réhabilitation du réseau routier;
- Assister financièrement les chercheurs effectuant des travaux qui contribuent au développement de la connaissance des caractéristiques du réseau routier;
- Stimuler la diffusion des connaissances dans le domaine de l'entretien et de la réhabilitation du réseau routier

**Critères:** Les critères d'évaluation des demandes sont les suivants:


- pertinence du projet par rapport aux priorités établies;
- qualité de la démarche poursuivie (créativité, problématique, méthodologie, innovation et progrès scientifique);
- qualité de l'équipe (capacité, production scientifique);
- concertation avec d'autres chercheurs oeuvrant dans le même domaine.

**Crédits disponibles pour 1987-1988: 260 000 \$**

Inscription:	Date limite de dépôt des demandes	Annonce des subventions
	28 septembre 1987	décembre 1987

Les documents nécessaires pour la préparation des demandes (guide et formulaires) sont disponibles dans les universités, les collèges, ou au Fonds FCAR à l'adresse suivante:

Fonds FCAR  
3700, rue du Campanile, bureau 102  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4G6  
Téléphone: (418) 643-8560



Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports

**SUBVENTIONS DE RECHERCHE SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES (3e concours\*)**

Un programme de subventions de recherche portant sur le transport des marchandises est offert conjointement par le ministère des Transports du Québec et le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR). Il s'agit de l'ACTION CONCERTÉE SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES.

\* Le premier concours de cette Action concertée d'une durée de trois ans a été tenu en vue de l'exercice 1985-1986.

**Admissibilité:** Les chercheurs, seuls ou en groupe, résidant au Québec, qui proviennent des établissements universitaires ou collégiaux, des instituts de recherche à caractère public ou qui n'ont pas d'affiliation institutionnelle reconnue, sont invités à présenter une demande.

**Objectifs:**

- Sensibiliser les chercheurs à l'importance d'un secteur de recherche encore peu exploité au Québec;
- Inciter les chercheurs issus de diverses disciplines à travailler à l'amélioration du transport des marchandises;
- Créer un potentiel de recherche en contribuant à la formation des chercheurs et des experts dont le Québec a besoin dans le domaine du transport des marchandises, que ce soit en matière de transport routier ou de transport maritime;
- Assister financièrement les chercheurs effectuant des travaux qui contribuent à la connaissance du système de transport des marchandises;
- Stimuler la diffusion des connaissances dans le domaine du transport des marchandises et encourager leur exploitation.

**Particularité:** Le transport maritime a été ajouté au transport routier comme orientation de recherche.

**Critères:** Les critères d'évaluation des demandes sont les suivants:

- pertinence du projet par rapport aux priorités établies et aux besoins de l'industrie du transport;
- qualité de la démarche poursuivie (créativité, problématique, méthodologie, innovation et progrès scientifique);
- qualité de l'équipe (capacité, production scientifique);
- concertation avec les autres chercheurs oeuvrant dans le même domaine.

**Crédits disponibles pour 1987-1988: 300 000 \$**

Inscription:	Date limite de dépôt des demandes	Annonce des subventions
	28 septembre 1987	décembre 1987

Les documents nécessaires pour la préparation des demandes (guide et formulaires) sont disponibles dans les universités, les collèges, ou au Fonds FCAR à l'adresse suivante:

Fonds FCAR  
3700, rue du Campanile, bureau 102  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4G6  
Téléphone: (418) 643-8560

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

## UNITÉ HAÏTIENNE

L'Unité Haïtienne pour la santé mentale offre un programme de santé mentale à la communauté externe à l'Hôpital Cambridge, au département de psychiatrie lequel fournit des services de thérapie psychodiagnostique individuelle et familiale aux immigrants haïtiens dans la grande région de Boston.

L'Unité recherche des candidats possédant un diplôme de 2e ou 3e cycle ou un clinicien pour faire partie du personnel.

Les candidats recherchés devront posséder de l'expérience en psychologie transculturelle, biculturelle/bilingue (anglais/haïtien-créole).

Ce poste comprend une nomination au Harvard Medical School.

Veillez envoyer votre c.v. à:

**Michel Klopner, Psy.D., Directeur**  
 Haitian Mental Health Unit  
 Cambridge Hospital  
 1493 Cambridge St.  
 Cambridge MASS 02139

## SPÉCIALISTE EN THÉRAPIE RÉÉDUCATIVE

Poste vacant pour travailler dans un service psychiatrique de 30 lits pour patients avec différents diagnostics et de tous les âges. Le thérapeute travaillera à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire pour des programmes de planification de développement desservant des services cliniques (évaluation, traitement et consultation) et fournissant des services d'entraînement/éducation aux étudiants.

Les candidats doivent être inscrits comme membre du CAOT. Expérience en psychiatrie et habileté à parler français et anglais sont des atouts nécessaires. La ville de Cornwall est située en bordure du fleuve St-Laurent, à une heure de voiture d'Ottawa et de Montréal, à 10 minutes de la frontière américaine.

Faire parvenir votre C.V. au:

**Chef du Personnel**  
 CORNWALL GENERAL HOSPITAL  
 510 Second St. East  
 Cornwall, Ontario  
 K6H 1Z6

Le Conseil Scolaire Catholique Romain de Port au Port Stephenville, Terre-Neuve invite des demandes d'emploi pour

## LES POSTES D'ENSEIGNEMENT SUIVANT: (commençant en septembre 1987)

École secondaire Notre-Dame du Cap

### 1) Professeur d'éducation spéciale

Qualifications requises: Degré de Baccalauréat en éducation spéciale avec concentration en éducation des adolescents.

### 2) Professeur de français par immersion

Qualifications requises: Les candidats(es) doivent être entièrement bilingues et posséder des connaissances en sciences humaines.

### 3) Professeur de français de base, langue seconde

Poste de remplacement de septembre à décembre 1987

St. Stephen's Primary School

### 1) Professeur de musique

### 2) Professeur de français par immersion

Qualifications requises: Les candidats(es) doivent être entièrement bilingues avec entraînement comme enseignant(e) au primaire.

S'adresser à:

**M. Andrew Butt, surintendant**  
 Tél.: (709) 643-9525

## PROFESSEUR DE JOURNALISME

L'École des arts appliqués, le département d'Études des médias est à la recherche d'un professeur de journalisme à temps plein.

### Exigences:

- Expérience professionnelle pertinente de l'information écrite, radiophonique et télévisuelle; bonne connaissance du fonctionnement des appareils (radio et télé) connaissance des techniques d'expression au micro; excellente connaissance du français; sens aigu de la planification et de l'organisation.

### Entree en fonction:

- le 5 août 1987

### Salaire:

- \$24.548 à \$47.941. Le salaire initial sera fonction des titres et de l'expérience.

Les personnes désireuses de poser leur candidature voudront bien préciser le numéro du concours dans la demande qu'elles feront parvenir, par écrit et accompagnée d'un curriculum vitae, aux

Collège Algonquin  
 Ressources Humaines  
 1385, avenue Woodroffe  
 Nepean (Ontario)  
 K2G 1V8

au plus tard le 5 juillet 1987

Concours 70-87

**ALGONQUIN**

Le Collège offre à tous des chances égales d'accès à l'emploi

## POSTES D'ENSEIGNANTS(ES)

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA invite les enseignants(es) qualifiés(es) pour l'enseignement au niveau secondaire à poser leur candidature à un poste d'enseignement dans une école secondaire de langue française, dans les matières suivantes, l'entrée en fonction devant se faire le 8 septembre 1987:

- musique instrumentale/violon (poste à mi-temps, 50%)
- arts visuels (poste à mi-temps, 50%)

### Qualités requises:

1. être spécialiste dans des disciplines artistiques de par sa formation universitaire et/ou professionnelle
2. avoir l'expérience de sa discipline au niveau professionnel
3. démontrer des aptitudes pédagogiques pour l'enseignement aux talentueux
4. détenir un brevet d'enseignement de l'Ontario.

Vu les qualités particulières requises, les candidats(es) ne détenant pas de brevet d'enseignement de l'Ontario seront considérés à condition qu'un candidat qualifié ne soit pas disponible.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande par écrit en y joignant copie de leur brevet d'enseignement (s'il y a lieu) au:

Département du personnel  
 CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA  
 330 rue Gilmour  
 Ottawa (Ontario)  
 K2P 0P9

## Une maison d'édition et de distribution québécoise recherche un(e)

## DÉLÉGUÉ(E) PÉDAGOGIQUE

### Le ou la candidat(e) choisi(e) devra:

- rencontrer les conseillers pédagogiques et les enseignants pour présenter le matériel didactique du niveau primaire et secondaire;
- préparer et exécuter sous la supervision du directeur du Service pédagogique, un plan de marketing par région et pour l'ensemble du territoire.

### Le ou la candidat(e)

- a un diplôme d'études collégiales en lettres ou sciences humaines (une formation en psycho-pédagogie ou en lettres serait un atout important);
- communique facilement et fait preuve d'une grande curiosité intellectuelle;
- est libre de voyager souvent;
- maîtrise parfaitement le français écrit et parlé.

### Nous offrons:

- un salaire fixe (selon l'expérience);
- un compte de dépenses;
- une voiture;
- une commission de fin d'année;
- de nombreux avantages sociaux.

Faire parvenir une lettre d'offre de services et un curriculum vitae avant **mercredi, le 8 juillet 1987**, à:

Dossier 1369  
 Le Devoir  
 C.P. 6033, Succ. Place d'Armes  
 Montréal H2Y 3S6

Notre client, une prestigieuse entreprise du domaine des communications est à la recherche d'un

## Directeur adjoint communication

Sous l'autorité du directeur des communications, vous serez responsable de la planification et de la mise en oeuvre d'un programme efficace de relations avec les médias ainsi que de la publicité institutionnelle. Vous participerez à l'élaboration d'un plan global de communication et aurez à concevoir différentes stratégies visant à promouvoir l'image de l'entreprise. De plus, vous aurez à établir et maintenir de bons rapports avec des institutions et divers organismes locaux et nationaux. Enfin, vous serez appelé à conseiller judicieusement la direction.

Titulaire d'un diplôme universitaire en communication, vous avez évolué dans ce domaine depuis au moins sept ans et travaillez actuellement pour une entreprise spécialisée en communication ou dans un service de communication d'une société d'importance ou d'un ministère. En plus de posséder le sens de l'analyse, vous faites preuve d'un esprit de synthèse et d'un jugement sûr. L'entregent et la diplomatie sont également des qualités qui vous caractérisent. La maîtrise du français et de l'anglais est de rigueur pour ce poste.

Le salaire offert est associé à une gamme complète d'avantages sociaux.

Nous ferons suivre les demandes au client concerné. Veuillez inclure le nom des sociétés auxquelles nous ne devrions pas faire parvenir votre curriculum vitae. Prière d'indiquer clairement le numéro de référence MF3487 sur votre envoi.

**Seules les personnes dont la candidature sera retenue recevront un accusé de réception du client.**

Notre client offre des chances d'emploi égales à tous.

**Cala**

CALA H.R.C. Ltée  
 Publicité confidentielle, 469  
 666, rue Sherbrooke Ouest  
 19<sup>e</sup> étage  
 Montréal (Québec) H3A 1E7

## L'HÔPITAL SHRINERS POUR L'ENFANT HANDICAPÉ (un centre hospitalier de courte durée)

est à la recherche d'un(e)

## ASSISTANT(E) INFIRMIÈRE-CHEF (TEMPS PLEIN EN PERMANENCE, QUART DE TRAVAIL DE NUIT - 23:00 À 07:00) pour travailler sur les unités de soins.

Le(la) candidat(e) travaillera huit (8) quarts de travail et en sera rémunéré(e) pour dix (10).

### Exigences:

- Être membre en règle de l'O.I.I.Q.;
- Posséder au moins trois (3) ans d'expérience en nursing; dont l'une d'elle en pédiatrie;
- Posséder une bonne connaissance de la langue française et anglaise;
- De l'expérience en orthopédie et en administration serait un atout.

### Salaire:

— Selon l'échelle salariale et la convention collective des infirmières et infirmiers Unis Inc.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le **10 juillet 1987** à:

**LA DIRECTRICE DU NURSING ET DES SERVICES AUX PATIENTS**  
 Hôpital Shriners pour l'enfant handicapé  
 1529 Avenue Cedar, Montréal, Québec, H3G 1A6

## LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE BLAINVILLE-DEUX-MONTAGNES

### OUVERTURE DE POSTES

### FONCTION:

**DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) D'ÉCOLE SECONDAIRE**

### ENDROIT:

École secondaire d'Oka (Oka)  
 École St-Gabriel (Ste-Thérèse)

### DÉFINITION:

L'emploi de directeur(trice) adjoint(e) d'école secondaire comporte la responsabilité d'assister le directeur d'école, selon le mandat défini par ce dernier, dans la gestion d'un ou des programmes et des ressources de l'école.

### QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié;
- Cinq (5) années d'expérience dans un emploi d'enseignement ou de professionnel non enseignant;
- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministère de l'Éducation.

### À NOTER:

— Connaître l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

### TRAITEMENT:

École secondaire d'Oka: Minimum: 38 039\$  
 Maximum: 49 538\$  
 École St-Gabriel: Minimum: 36 229\$  
 Maximum: 47 178\$

**LES PERSONNES INTÉRESSÉES DOIVENT FAIRE PARVENIR LEUR OFFRE DE SERVICES, PAR ÉCRIT, AVANT LE 2 JUILLET 1987.**

Ces postes sont aussi offerts à toute personne handicapée répondant aux critères demandés.



Monsieur Antonio Lavigne,  
 Directeur des Services du Personnel,  
 C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes,  
 350 Boul. Arthur Sauvé,  
 St-Eustache, P.Q.  
 J7R 4L1

## PROFESSEURS DE PROGRAMMES DENTAIRES

L'École des sciences de la santé, département des programmes paramédicaux et sciences biologiques, est à la recherche d'un professeur à temps plein et des professeurs à temps partiel pour la section des programmes dentaires.

### Fonctions:

- faire de l'enseignement et de la surveillance dans la composante clinique du programme Hygiène dentaire;
- faire de l'enseignement de cours théoriques dans le programme Hygiène dentaire et Soins dentaires;
- participer à la bonne marche et à l'entretien général des vingt-quatre fauteuils de la clinique dentaire du Collège.

### Exigences:

- être titulaire d'un certificat de compétence ou être admissible au certificat d'hygiéniste dentaire de l'Ontario
- compter depuis les cinq dernières années, au moins trois années d'expérience de travail à plein temps comme hygiéniste dentaire;
- posséder une formation universitaire au niveau du baccalauréat, préférablement dans le domaine de l'éducation (un atout);
- avoir une expérience dans l'enseignement de cours théoriques et cliniques dans un collège d'arts appliqués et de technologie ou une université est souhaitable;
- posséder la capacité de communiquer dans les deux langues officielles est essentiel.

### Salaire:

- selon la convention académique

### Commencement:

- le 5 août 1987

N.B. En cas de grève des postiers, faire parvenir votre demande d'emploi par courrier spéciale. Pour des plus amples renseignements, veuillez composer le 1-613-727-7602 et demandez la directrice du département, Madame Sharon Couture.

### Concours:

- 64-87

Toutes personnes qui désire poser sa candidature voudra bien préciser le numéro du concours dans la demande qu'elle fera parvenir, par écrit au

Collège Algonquin  
 Ressources Humaines  
 1385, avenue Woodroffe  
 Nepean, Ontario  
 K2G 1V8

au plus tard le 5 juillet 1987

**ALGONQUIN**

Le Collège offre à tous des chances égales d'accès à l'emploi

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ  
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET  
PROFESSIONS DU DEVOIR

**842-9645**

**LE CENTRE D'ACCUEIL CHEVALIER DE LORIMIER**  
Centre d'accueil d'hébergement pour personnes âgées  
Capacité: 75 lits  
est à la recherche d'un(e)

**OMNIPRATICIEN(NE)**

**Critères:**  
Permis de pratique de la Corporation Professionnelle des  
médecins du Québec  
Intérêts pour la gériatrie  
Expérience en pratique hospitalière

**Rémunération:**  
Vacation

Faire parvenir le curriculum vitae à:



Concours Omnipraticien  
Centre d'accueil Chevalier De Lorimier  
4625 rue De Lorimier  
Montréal, Qué. (H2H 2B4)  
Avant le: 24 juillet 1987

**CARREFOUR INTERNATIONAL EST  
À LA RECHERCHE D'UN(E)  
AGENT(E) DE PROJET**  
(contrat de 6 mois)

pour travailler à l'organisation d'un colloque international,  
d'une exposition et d'une tournée provinciale en rapport avec  
l'année internationale du logement des sans-abri: situation au  
Québec et dans le Tiers-Monde

**Qualités requises:**

- expérience d'organisation d'événements publics
- connaissance des groupes populaires et des organismes de coopération internationale
- capacité de rédaction

**Salaire:**  
— selon une base de 25 000\$/année

**Date limite: 6 juillet 1987 à:**



CARREFOUR INTERNATIONAL  
6865, Christophe-Colomb, S.307  
Montréal, Qué.  
H2S 2H3

**DIRECTEUR(TRICE) DE L'ART DES COMMUNICATIONS**

Le collège Cambrian est à la recherche d'une personne pour assumer les fonctions de Directeur(trice) de l'Art des communications. Le collège Cambrian est l'un des plus grands établissements d'enseignement bilingue dans le Nord de l'Ontario avec près de 5 000 étudiants et plus de 1 000 employés à plein temps et à temps partiel.

Le(la) titulaire de ce nouveau poste aura, non seulement plusieurs défis à relever, mais aussi l'occasion unique de mettre sur pied toute une gamme de programmes complets dans l'art des communications. L'objectif du Collège est d'être reconnu comme un centre par excellence pour les étudiants qui désirent poursuivre des études postsecondaires dans ce domaine. Le Collège augmentera ainsi les possibilités éducatives et professionnelles des étudiants du nord de la province.

Relevant du Directeur de la division de Business and Applied Arts, le(la) titulaire de ce poste sera responsable de plusieurs programmes déjà existants (soit Visual Arts, Journalism, Music, Audio Visual Technician) ainsi que de l'élaboration et de la mise sur pied de cinq nouveaux programmes (Theatre Production, Community Musician, Arts Administration, Advertising et Public Relations).

Les candidat(e)s à ce poste devront avoir une très bonne connaissance de l'art des communications et démontrer un très grand engagement à cet égard. La personne choisie possédera une formation postsecondaire appropriée ainsi que de trois à cinq années d'expérience pertinente dans au moins un des domaines suivants: arts visuels, arts des médias et arts d'exécution. En outre, elle possédera plusieurs compétences en administration ainsi que d'excellentes compétences en relations interpersonnelles et en communication. L'expérience en enseignement et/ou en administration serait évidemment un avantage. La maîtrise des deux langues officielles serait un avantage.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur lettre de demande et leur curriculum vitae au Service du personnel avant 16 h 30 le vendredi 17 juillet 1987.

1400, chemin Barrydowne  
Sudbury (Ontario)  
P3A 3V8  
Téléphone (705) 566-8101



Collège  
Cambrian  
College

**DIRECTEUR  
RESSOURCES HUMAINES  
SECTEUR ALIMENTAIRE**

Ce client accorde une importance primordiale à la gestion des ressources humaines et recherche un professionnel d'expérience très autonome pour diriger cette importante fonction.

Relevant de la haute direction, le titulaire s'assure de la meilleure gestion possible du secteur des ressources humaines de l'entreprise, et s'occupe de l'élaboration et de l'établissement des politiques, objectifs et stratégies de sa division, de la planification et de l'évaluation des tâches, de l'administration des budgets annuels affectés à la dotation, la formation du personnel et son déploiement, de l'intégration des besoins au niveau des cadres techniques et des gestionnaires de la société.

Le mandat comporte des responsabilités au niveau de la rémunération et de l'administration des salaires, du service médical à l'usine et de toute la gamme des bénéfices sociaux en cours. Il joue un rôle prépondérant dans l'élaboration des stratégies globales de la société concernant les négociations

et polarise les efforts de son personnel dans le but d'atteindre les objectifs annuels visés par l'entreprise.

Ce défi intéressera des personnes très autonomes, ayant de préférence une formation universitaire et possédant un minimum de 5 ans d'expérience pratique dans le domaine des ressources humaines en milieu industriel. Le candidat idéal a démontré un excellent jugement et du doigté dans ses relations interpersonnelles. Il est capable de communiquer efficacement dans les deux langues et est apte à travailler dans un contexte syndical exigeant où les talents naturels de chef et le sens des décisions sont nécessaires.

Le salaire offert reflète l'importance de ce poste et le lieu de travail est en banlieue de Montréal. Veuillez soumettre en toute confidentialité un exemplaire de votre curriculum vitae à G. Maurice Gilbert, ing., vous référant au dossier MG-844.



**G. Maurice Gilbert et associés**  
Conseil en gestion des ressources humaines  
200 de Gaspé, suite 801, Île des Soeurs, Verdun, QC H3E 1E6  
Téléphone: (514) 768-4802

LE DEVOIR

**REPRÉSENTANT(E)S  
PUBLICITAIRES**  
(Au local)

Le Devoir est à la recherche d'un professionnel de la vente afin de compléter son équipe de ventes locales. Le candidat idéal possédera un diplôme universitaire de premier cycle en marketing ou l'équivalent. Il possédera aussi une expérience pertinente d'au moins 5 ans, acquise dans l'industrie des communications auprès de media d'information ou d'agences de publicité. Nous offrons un défi de taille pour un individu ambitieux, dynamique et agressif qui saura nous représenter efficacement. Notre plan de rémunération est fort intéressant et nous offrons également une gamme complète de bénéfices marginaux. Si le défi vous intéresse, faites-nous parvenir votre c.v. à:

**Dossier 1353**  
Le Devoir  
C.P. 6033, Succ. Place D'Armes  
Montréal (Québec) H2Y 3S6

Le Conseil des Arts du Canada cherche un

**Agent des subventions (musique et Concerts Canada), à l'Office des tournées**

**Fonctions**

Sous la direction générale de l'administrateur général, gère les programmes d'aide aux tournées de musiciens et groupes de musiciens du Conseil des Arts, le programme Concerts Canada et le programme Début Atlantique; représenter l'Office des Arts du Canada auprès des artistes, directeurs artistiques, gérants d'artistes, diffuseurs et organismes gouvernementaux; contribuer à l'élaboration des politiques du Conseil des Arts sur les tournées.

**Qualités**

Formation universitaire en musique et cinq années d'expérience comme professionnel du monde de la musique. Aptitude à analyser et évaluer les aspects financiers, opérationnels et organisationnels des tournées et de la promotion professionnelle des artistes dans le domaine de la musique. Trois années d'expérience administrative dans les arts du spectacle.

**Compétence linguistique**  
Les deux langues officielles.

**Lieu de travail**  
Ottawa. Fréquents déplacements.

**Salaire**  
À compter de 36 700 \$, selon les qualités.

Les curriculum vitae doivent être soumis au plus tard le 24 juillet à:

Ressources humaines  
Conseil des Arts du Canada  
99, rue Metcalfe  
Case postale 1047  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V8

**NOUS SOMMES À LA RECHERCHE D'UN  
DIRECTEUR DE STATION-RADIO**  
DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:  
15 septembre 1987  
**QUALIFICATIONS:**  
— expérience préalable dans une station-radio communautaire/universitaire pourvue d'un permis du C.R.T.C. et (ou) dans une station-radio publicitaire  
— études supérieures avec ou sans diplôme  
— capacité de motiver et de coordonner un effectif bénévole d'environ 250 personnes  
— talents d'organisateur/directeur  
— connaissance de la préparation d'un budget  
— anglais courant  
— horaires de travail flexibles  
**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DEMANDES:**  
Faire parvenir son curriculum vitae accompagné de deux lettres de recommandation au comité de sélection avant le 20 juillet 1987.  
Pour plus de renseignements sur ce poste, s'adresser au directeur de la station au (514) 398-6767.

**CARE<sup>®</sup>**  
Canada

**PERSONNEL INTERNATIONAL  
CARRIÈRES OFFERTES**

Les candidats doivent posséder les qualifications suivantes:

- Un baccalauréat ou un diplôme supérieur ou l'équivalent dans une discipline cadrant avec les programmes CARE Canada
- Un minimum de deux ans d'expérience outre-mer dans un pays du Tiers-monde, et de préférence au sein d'un organisme semblable à CARE
- Des aptitudes techniques appropriées, selon le cas
- L'aptitude à vivre et à travailler selon des modes de vie différents (des nôtres), à circuler beaucoup et difficilement, parfois dans des régions éloignées, dans des conditions climatiques extrêmes
- Parler couramment l'anglais et d'autres langues, surtout le français ou l'espagnol
- Chaque affectation outre-mer comporte des conditions spécifiques qui seront précisées

VOICI LES POSTES POUR LESQUELS CARE CANADA REÇOIT PRÉSENTEMENT LES DEMANDES DE CANDIDATURE:

- Co-ordonnateur de programmes (Cameroun)
- Co-ordonnateur en travaux hydrauliques (Indonésie)
- Chef d'équipe agro-forêtiers (Soudan)
- Administrateur sur place (au Bengale) Programme d'entretien de routes rurales par des équipes de femmes

LES CANDIDATS ENVERRONT LEUR C.V. À:

CARE Canada  
Opérations Outre mer  
1312 Bank Street  
Ottawa, Ontario  
K1S 5H7

Le Conseil d'éducation des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry est à la recherche

**d'un TRADUCTEUR ou  
d'une TRADUCTRICE**

Le Conseil d'éducation est un organisme bilingue, et le ou la titulaire du poste devra donc traduire les textes et documents du Conseil à partir des deux langues officielles.

**Exigences**

- le baccalauréat avec spécialisation en traduction ou une solide expérience de la traduction alliée à une formation postsecondaire
- la maîtrise du français et de l'anglais
- de préférence, une connaissance du système scolaire de l'Ontario

**Entrée en fonction**  
le ou avant le 1er août 1987

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande avant le 7 juillet 1987 à:

M. J.M. Beveridge  
Adjoint administratif au  
directeur de l'éducation  
Conseil d'éducation des  
comtés de Stormont,  
Dundas et Glengarry  
902, 2e Rue ouest  
Cornwall (Ontario)  
K6H 5S6

«EMPLOYEUR ASSURANT L'ÉGALITÉ  
D'ACCÈS À L'EMPLOI»

Conseil national de recherches Canada National Research Council Canada

**La Division de génie mécanique**

(Ottawa, Ontario)

recrute

**deux ingénieurs et un technologue**

Le Centre de technologie en production industrielle de la Division de génie mécanique, Conseil national de recherches du Canada offre les postes suivants:

**Ingénieur-concepteur, conception appliquée (ME-626LD)**

S'occuper de la conception de systèmes et d'éléments électromécaniques dans le cadre des programmes de recherches exécutés à l'intérieur du CNRC, ainsi que des programmes coopératifs menés conjointement avec des organismes de l'extérieur. La réalisation d'une partie du travail exigera l'emploi de matériaux structuraux et de techniques de fabrication de pointe.

Les candidat(e)s devraient posséder une maîtrise en génie mécanique ou l'équivalent et avoir plusieurs années d'expérience dans les domaines du dessin électromécanique et des applications des matériaux. Le titulaire de ce poste sera tenu de mettre au point des techniques de conception et de fabrication applicables à des matériaux non traditionnels. L'expérience du fonctionnement d'installation d'IAO et de CAO/FAO serait un atout. Le titulaire du poste doit être en mesure d'exécuter un projet depuis l'étape de la conception jusqu'à la fabrication, et de respecter les délais imposés.

**Ingénieur de mise au point d'applications industrielles (ME-642LD)**

Diriger des programmes de recherche et de développement axés sur les besoins des clients et faisant intervenir les technologies suivantes: les lasers, le soudage par bombardement électronique et les jets d'eau à haute pression.

Les candidat(e)s devraient posséder un diplôme en ingénierie, assorti des connaissances et de l'expérience requises pour intégrer des procédés à des systèmes de production industrielle. Une bonne connaissance pratique des techniques de coupe et d'assemblage serait un atout.

**Technologue de mise au point d'applications (ME-641LD)**

Un diplômé d'un programme de technologie appliquée ayant la capacité d'écrire des programmes pour des machines à commande numérique par ordinateur (CNC), de travailler avec des systèmes de CAO/FAO, et possédant une connaissance solide des méthodes de mise au point de procédés est requis. Il(elle) doit être en mesure de documenter les résultats et de préparer des rapports et des propositions.

Traitement: Pour les postes d'ingénieurs, le traitement sera fonction de la formation et de l'expérience et pour le poste de technologue, le traitement pourra atteindre 36 517 \$ par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet au **Gestionnaire, Bureau d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6.** Veuillez mentionner le numéro de concours approprié.

Canada

## L'ÉGALITÉ VÉRITABLE

LE CANADA aura pris un virage historique, le 25 juin, grâce au jugement unanime rendu par la Cour suprême dans l'affaire qui opposait aux Chemins de fer nationaux la Commission canadienne des droits de la personne et le groupe *Action travail des femmes*. Désormais les femmes — et sans doute éventuellement d'autres catégories de victimes — pourront demander aux autorités de changer les « systèmes » qui entretiennent la discrimination.

Il aurait été paradoxal que des droits jugés pourtant « fondamentaux » soient mis en échec et restent en pratique lettre morte, sous prétexte que le Parlement fédéral voulait prévenir la discrimination pour l'avenir mais non corriger les pratiques d'embauche et les empires discriminatoires qu'elles ont créés. C'était pourtant la thèse que défendait le CN, et qui avait gagné deux des trois juges de la Cour fédérale d'appel.

Pareille interprétation aurait été désastreuse à la fois pour l'égalité des femmes et pour le progrès des autres droits fondamentaux. Le juge en chef, M. Brian Dickson, note que le Procureur général du Canada ne s'est pas fait entendre au cours du débat. Il note aussi qu'Action travail des femmes, « groupe de pression d'intérêt public qui était financé à l'origine par le gouvernement fédéral », assure maintenant son propre financement. Rien n'était gagné d'avance.

Au CN, ainsi qu'on en a établi amplement la preuve, non seulement les femmes étaient-elles ignorées, dirigées vers des ghettos d'emplois, et cruellement ostracisées dans les ateliers où quelques-unes d'entre elles avaient réussi à entrer. Mais l'ensemble de l'entreprise se faisait fort d'appliquer à sa guise l'égalité et l'accès à l'emploi pour les femmes.

Devant cette culture « mâle », la négligence de la direction et le harcèlement sexuel à la base, il fallait presque une révolution dans les mentalités et les pratiques de l'entreprise pour changer les choses. Aucun changement ne venant de l'intérieur, il fallait donc intervenir de l'extérieur, en opérant une percée significative et en créant une « masse critique » propre à entraîner l'égalité dans un avenir pas trop éloigné. C'est ce qu'avait compris un Tribunal des droits de la personne, mais non la Cour fédérale.

Nul, certes, n'avait condamné le CN à congédier une partie de ses hommes pour faire de la place aux femmes ! Au contraire, la Commission

des droits avait même réservé la priorité de réembauche reconnue aux employés déjà mis à pied par la société d'État. C'est seulement à moyen terme, et tout en ménageant une marge de manoeuvre à la compagnie, que le programme dicté par le tribunal aurait enfin amené le CN à engager un nombre significatif de femmes dans les emplois manuels.

On espérait de la sorte atteindre 13 %, niveau auquel sont rendues les femmes dans les emplois comparables au pays, en attendant un équilibre plus juste encore.

Si le CN et ses avocats avaient réussi à mettre en échec cette interprétation réaliste de la loi et à éviter l'imposition d'objectifs numériques, non seulement la grande entreprise fédérale aurait-elle laissé en place longtemps encore un milieu discriminatoire à l'égard des femmes, mais cette philosophie aurait prévalu ailleurs, là où des entreprises et des syndicats réactionnaires freinent les progrès des droits fondamentaux. Car le CN n'est pas seul dans son club.

En ce domaine, il faut s'y attendre, très fortes sont les résistances. La Cour suprême ne cache pas que « lorsqu'on tente de combattre la discrimination systémique, il est essentiel de s'attaquer aux anciens régimes discriminatoires et de les détruire afin d'empêcher à l'avenir la résurgence de cette même discrimination ». Encore là, il est vrai, on ne redonne pas justice aux victimes d'hier, mais au moins on tente d'empêcher de consacrer l'injustice pour l'avenir.

Dans cette cause, la Cour suprême aura rendu un jugement magistral. Les juges ont fait prévaloir, en matière de droit fondamentaux, une haute doctrine. Ils ont aussi montré une profonde compréhension de la société réelle. En encourageant ouvertement des programmes d'action propres à établir entre les gens une égalité véritable, la Cour suprême aura réduit le fossé qui, trop souvent, sépare la loi et la justice.

Enfin, s'il importe de souligner le courage d'Action travail des femmes et l'enquête du juge Rosalie Abella sur l'égalité en matière d'emploi, on doit néanmoins rappeler que cette victoire n'est pas complète. Pour que l'égalité triomphe au travail, il faudra que le plein-emploi devienne un des objectifs sociaux majeurs au pays. Ce défi-là, nul « gouvernement des juges » ne peut le relever.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

## Le Pérou en crise

LE PLUS JEUNE chef d'État du monde, le social-démocrate Alan García, trente-six ans, qui, en 1985, a été élu de la manière la plus démocratique président du Pérou, affronte une crise grave; le pays n'a plus de gouvernement. Celui-ci a en effet démissionné en bloc dans la nuit du lundi 22 au mardi 23 juin, en signe de solidarité avec le premier ministre Luis Alva Castro, qui accumulait les différends avec M. Alan García sur la politique économique.

La décision du gouvernement intervient après plusieurs coups de semonce. Le 19 mai dernier, les syndicats de tendance communiste lançaient leur première grève générale, signe de la dégradation de la situation économique, après la brève accalmie qui avait marqué les débuts du mandat de M. García.

Le président doit en même temps faire face à une sensible détérioration de ses rapports avec l'opposition, et principalement avec la Gauche unie (IU). Ses tentatives de rap-

prochement avec celle-ci ont totalement échoué. Il n'y a guère de chances que les choses s'arrangent, puisque, entre-temps, M. Barrantes a démissionné de ses fonctions à la tête de la IU. Or il était un des rares responsables de cette formation favorables à une participation au gouvernement.

Plus graves encore les affrontements avec le Sentier lumineux, le mouvement de guérilla qualifié par M. García de « polpotiste », sont de plus en plus nombreux. Le Sentier occupe maintenant une place non négligeable sur le terrain politique : il n'a pas hésité à célébrer au grand jour le premier anniversaire de la mutinerie sanglante des détenus de la prison d'El Fronton. Au lieu de multiplier les attentats à cette occasion, comme on s'y attendait, il a en effet l'audace d'organiser des réunions politiques en plein centre de Lima.

La menace que fait peser le Sentier lumineux sur le président García

et sur son parti, l'Alliance pour la révolution américaine (APRA), ne cesse de s'alourdir. L'insatisfaction se généralise, et le chef de l'État connaît, même au sein de sa formation, de sérieuses difficultés.

Il serait surprenant dans ces conditions que l'armée ne fasse pas parler d'elle. Certains parlementaires apertistes admettent que le conflit qui a opposé au mois d'avril la présidence au commandant en chef de l'aviation avait été beaucoup plus grave qu'on ne l'a dit. Pour le moment, les militaires observent, attentifs et préoccupés. Aucun dirigeant politique péruvien, de la droite conservatrice jusqu'à la gauche radicale, n'écarterait l'hypothèse qu'un jour, si les choses s'aggravaient, ils puissent à nouveau sortir de leurs casernes.

Sans jouer les Cassandre, on peut affirmer que la crise ne fait que commencer.

— LE MONDE

## En voiture avec Jean-Paul...

ATTIRANT comme un fruit lointain ou défendu, le Nouveau parti démocratique a toujours été plus populaire au Québec entre deux scrutins qu'aux élections générales. En septembre 84, il n'en a pas moins obtenu un quart de million de votes. Mais le mode de scrutin, qui défavorise les tiers partis — au premier chef le NPD, tiers parti officiel depuis des décennies à Ottawa — l'a empêché de faire élire un seul représentant québécois aux Communes. Toutefois, pour peu que les sondages se confirment, une douce et excitante tempête est en train de mijoter, depuis deux ans, dans les chaumières canadiennes. Et, pour une fois, le Québec serait du nombre.

On peut faire de savantes exégèses sur les concordances et divergences des sondages, fluctuants comme l'humeur électorale. Mais, de l'un à l'autre, d'un mois à l'autre, quelques faits surnaissent. Au plan fédéral canadien, le NPD est en voie de se tailler un bloc solide d'environ 40 % des électeurs, ce qui est énorme. Au Québec même, un voteur sur trois flirté avec le parti de Ed Broadbent, qui talonne les troupes éparées de John Turner. Mais rien n'est figé, un citoyen sur quatre étant indécis, tant à l'égard d'Ottawa que de Québec même. À ce dernier titre, Robert Bourassa domine facilement l'affiche, suivi de loin par le PQ et par le NPD, dont les intentions de vote se situent autour de 10%.

Cette fois, ça ne semble pas un feu de paille ou un mirage. L'ascension est continue, presque systématique. À moins d'épouvantables accidents de parcours, le NPD s'apprête à faire une percée significative dans cette terre en friche que le Québec a toujours constituée pour les « westerners » socialistes de la CCF et, depuis 25 ans, pour les socio-démocrates de Tommy Douglas, David Lewis et Broadbent.

Cela tient à plusieurs causes, évidemment. L'antique polarisation Trudeau-Lévesque est heureuse-

ment chose du passé, et la question nationale n'est plus le principal oriflamme des alliances contradictoires. Même des « vedettes » péquistes (Sylvain Simard, Philippe Bernard) montent en voiture néo-démocrate. Quoi qu'il fasse désormais, M. Mulroney a suscité une déception trop vive pour qu'elle ne soit pas durable. Le crédo nationaliste de



Gilles  
**LESAGE**

▲ Lettre  
de Québec

Pierre Marc Johnson ressemble fort à celui de Jean-Paul (John, pour les intimes) Harney, chef du NPD-Québec. Bref, il y a une disponibilité dont le NPD peut tirer le meilleur profit.

À quelques conditions toutefois. Contrairement aux autres partis, au Québec en tout cas, le NPD ne fait pas une nette distinction entre ses aînés fédérale et provinciale. Bien au contraire, au plan canadien, il est une fédération de partis provinciaux qui l'alimentent. La grande autonomie de ces derniers permet par exemple à M. Harney (candidat dans Lévis en septembre 84 et qui dirige l'aile québécoise depuis deux ans) de décrier, sur le même ton que M. Johnson, l'entente du lac Meech; mais de son côté, M. Broadbent la salue comme un pas en avant, cependant que son collègue manitobain, M. Howard Pawley, émet des réserves sur le fameux pouvoir de dépenser d'Ottawa. C'est la société distincte, peut-on blaguer, ou les débuts des États associés canadiens. Mais l'électeur moyen a peine à s'y retrouver dans ces sons discordants.

En plus d'établir une démarcation claire ou de se mettre à l'unisson pour les batailles épiques qui s'annoncent, le NPD devra continuer

sa longue et patiente implantation dans le terroir québécois. Il y a 20 ans, elle faisait défaut au porte-parole remarquable qu'était Robert Cliche. Cette fois, le NPD semble sortir de la marginalité de groupe-cul dans laquelle se complaisaient quelques idéalistes leaders syndicaux, surtout des enseignants. Il débordait des chapelles montréalaises, étendant des racines encore fragiles à Québec, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ailleurs. À Jonquière, par exemple, l'association néo-démocrate compte plus de 400 membres. De semblables foyers s'allument ainsi au Québec, ce qui est du meilleur augure.

Des vedettes sont nécessaires à un parti. Mais, davantage qu'un Réal Caouette socialiste de la prochaine décennie, qui sache canaliser les frustrations et aspirations confuses, le NPD doit, à l'instar des vieux partis, miser davantage sur les sommités locales, bien implantées dans leur milieu, qui ont fait la preuve de leur compétence et de leur dévouement. Ainsi cultivées, les fleurs partisans poussent plus lentement que les champignons, mais elles sont plus durables que les étoiles filantes. Elles font aussi moins peur aux électeurs frileux que les « poteaux » descendus en parachute dans le comté, la veille du scrutin.

Pour l'heure, sous l'aimable houlette d'un professeur d'histoire des idées à l'Université York (de Toronto, où il fait encore la navette chaque semaine, en train!), et d'un organisateur en chef détaché de la CEQ, le NPD roule paisiblement sa boule de neige. Le train de John « Rent a cause » Harney et de Michel Agnaieff se met en branle, sans fanfare. Mais sa locomotive flotte encore dans les nuages.

Pour reprendre une autre image, de Solange Chaput-Rolland, le NPD a-t-il plus de vent que de voile ? Avant de monter à bord, les Québécois voudront s'assurer que le flirt n'est pas que passerager...



## LETTRES AU DEVOIR

### ■ Quel beau magasin !

AH ! LES 5 Saisons ! Comme beaucoup d'Outremontais, j'attendais fébrilement le 16 juin, jour de l'inauguration de ce nouveau marché. Quel beau magasin vraiment !

Cependant, le soir même, je remarque que les prix des fruits et légumes sont affichés prioritairement à la livre et que sont en vente des céréales de Colombie-Britannique dans un emballage quasi-exclusivement présenté en anglais.

Ne voulant pas gâcher le plaisir de M. Cayer et Berthelet, propriétaires franchisés, lors de la soirée d'ouverture, j'ai attendu deux jours pour leur témoigner ma surprise, ma déception du sillage de nos efforts collectifs pour nous convertir au système mondialement employé de poids et mesures et ma consternation devant l'irrespect de l'article 51 de la charte de la langue française. Le tout poliment bien entendu.

À quoi M. Cayer m'a répondu textuellement : « Madame, allez [...] »

Sans commentaire !  
— LUCIA FERRETTI  
Outremont, le 18 juin.

### ■ Je ne suis pas dupe

Lettre aux administrateurs du CLSC Ste-Thérèse

C'EST AVEC tristesse que j'ai appris que vous aviez résolu de ne plus offrir un service d'interruption de grossesses aux femmes de votre territoire.

Un service d'avortements aussi adéquat qui met un terme à ses activités, c'est une porte qui se ferme aux femmes qui se retrouvent, plus souvent qu'autrement, en situation de crise.

À la cinquantaine de femmes qui allait chez vous chaque année obtenir un avortement, votre établissement offrirait appui, compréhension, soutien psycho-social et service médical de qualité.

Après s'être-il avoir fait une étude de besoin auprès de 500 femmes, vous avez résolu d'orienter vos services vers la planification des naissances et le suivi de grossesse. Cela peut sembler à première vue louable. Mais je ne suis pas dupe. Un sondage comporte toujours une tangente, on le sait.

Avez-vous demandé aux femmes si elles préféreraient des services de planning des naissances à des lits additionnels en milieu hospitalier et à l'embauche de spécialistes ? Demandez-vous aux jeunes, s'ils préfèrent des services de santé ou des arcades ? Aux personnes âgées si elles n'aimeraient pas davantage être financées pour aller dans le sud que d'avoir des cliniques de

santé ? Finalement à la population en général, si elle n'apprécierait pas davantage de plus grands investissements en milieu hospitalier que le maintien des CLSC ?

Votre décision était prise avant que vous n'ayiez en main les conclusions de cette « étude » et cette dernière ne vous a permis que de vous donner une image de crédibilité et d'objectivité.

Et, ce qui est très important compte tenu de l'état financier qui se resserre à la Santé et des Services sociaux, vous avez choisi de mettre fin à un service qui n'existerait que chez vous pour en offrir un qui est déjà disponible dans notre réseau de la santé.

Je ne voudrais pas terminer sans un mot d'appréciation à l'équipe de planification des naissances de votre CLSC : transmettez-leur mes salutations pour leur courage, leur audace et leur engagement (ils et elles ont su reconnaître les vrais besoins des femmes et y répondre). Ces travailleurs et travailleuses de la santé sont, à mes yeux, de vrais professionnels.

— CHRISTINE LAFRANCE  
Hull, le 19 juin.

### ■ Libre-perdition

NOS ÉVÊQUES entendent se mêler du libre-échange.

Ont-ils donc tant de loisirs au moment où l'Église est en voie d'extinction à Ottawa, à Hull-Gatineau (à Saint-Richard, 400 familles seulement sur 3,000 sont messalisantes) et au Québec (d'après un dernier sondage, 25 % seulement des « catholiques » pratiquent) ? Quand les brebis fuient la bergerie, s'égarant et se prennent dans les buissons, la faute n'est pas au loup — qui, certes, s'en pourlèche les babines —, mais au berger, au pasteur.

Que les évêques consacrent donc tous leurs instants et mettent tous leurs soins à assurer, par les seuls moyens efficaces, la survie du sacerdoce et, partant, de l'Église chez nous.

Quelle est donc — toute révérence gardée — cette dérangeaison qui pousse irrésistiblement l'épiscopat à formuler à tout propos de naïves et poreuses déclarations sur les choses de ce monde comme si elles étaient « leur affaire ». Notre-Seigneur, lui, s'est affirmé incompetent. À Pilate, il dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. »

Saint Nicolas Ier le Grand a statué : « Que l'État ne se mêle pas des affaires de l'Église et que l'Église, d'autre part, n'intervienne pas dans la conduite de l'État. » Pas de *bishop — riddent country*.

Au dernier Synode, Mgr Hubert a exhorté l'Église à se pencher sur la dette internationale ! Charité bien ordonnée commence par soi-même : que les évêques, s'ils s'y entendent, d'abord résorbent le déficit énorme du Vatican et fassent fondre comme neige au soleil la dette pharamineuse de 250 milliards du Canada.

Ah ! certes, combien l'humanité geignante souhaiterait que le Royaume des cieus soit de ce monde et que l'Église ait mission de supprimer non pas seulement

les suites éternelles du péché originel, mais aussi ses séquences temporelles, soit extirper de ce monde « par un coup de baguette évangélique » (Jésus, Louis Le-prince-Ringuel) la pauvreté et l'injustice sociale qui atteignent un grand nombre d'innocents sans défense, la maladie qui en tenaille plus encore, le vieillissement qui en frappe davantage et la mort qui en fauche bien plus.

Assez rêver. Telle n'est point la mission de l'Église. Revenons sur terre et faisons « contre mauvaise fortune bon cœur ». Prenons chacun notre croix et suivons Notre-Seigneur. Et que les évêques vaquent aux affaires de l'Église dont la barque est en perdition chez nous.

— ALBERT BEAUDET  
Ottawa, 15 mai.

### ■ Une gifle aux Juifs

CETTE VISITE de l'assassin Waldheim au Vatican est une gifle magistrale donnée par le pape Jean-Paul II aux Juifs ayant subi les effets de l'Holocauste... ainsi qu'à leurs descendants. Aucun chef d'État étranger n'a encore reçu l'assassin Waldheim.

À l'instar du baron néerlandais Seger van Voorst Tot Voorst, ambassadeur près le Vatican — qui n'assistera pas à la réception officielle donnée en l'honneur (sic !) de l'assassin Waldheim — pourquoi le Canada (et le Québec) n'en feraient-ils pas autant ?

Il est inacceptable qu'un pape de la taille de Jean-Paul II (qui se dit volontiers en faveur du dialogue avec les Juifs) ait commis cet impair, qui restera à jamais gravé au fer rouge dans la mémoire des hommes de bonne volonté.

En ce sens, je comprends fort bien les diverses réactions qui ont lieu actuellement en Israël (et un peu partout dans le monde). Vous me voyez donc *forcé* d'entériner la position du premier ministre israélien (oui, du Likoud !) à cet effet.

Cependant je trouve inacceptable que M. Shamir profite de l'occasion pour mettre tout le monde dans le même sac, et qu'il dénonce du même coup la visite du chef de l'OLP, Yasser Arafat, au Vatican. Cela n'a strictement rien à voir !

Autant le pape fut courageux (oui, il faut le dire !) de recevoir ce « paria », qui revendique pour son peuple un territoire libre et indépendant à Gaza et en Cisjordanie occupés, autant ce même pape a commis, en recevant Waldheim, une erreur de jugement indéniable.

Arafat n'a pas commis de génocide : il lutte, comme Menahem Begin, Shamir, et bien d'autres, pour la dignité de son peuple.

Aussi ne faut-il pas ici faire de confusions regrettables. Que le pape ait reçu Arafat, moi je dis bravo ! Qu'il reçoive l'assassin Waldheim est une autre paire de manches.

— GILBERT TARRAB  
Montréal, le 25 juin.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:

= \$3,25 par semaine

le samedi seulement = \$1,00

Pour information:

à Montréal: 332-3891  
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:  
Édition quotidienne = 149\$ par année  
81\$ 6 mois  
42\$ 3 mois

Livraison par la poste:  
Édition quotidienne = 155\$ par année  
85\$ 6 mois  
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361

Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## La nouvelle législation sur les mesures d'urgence

Les mécanismes de consultation prévus dans le projet de loi sont sans précédent

PERRIN BEATTY

Texte intégral du commentaire émis par le ministre fédéral responsable de la Protection civile lors de la présentation, hier, à la Chambre des communes, du projet de Loi sur les mesures d'urgence

**A**U COURS de la dernière campagne électorale, le Premier ministre, très conscient des injustices qu'avait entraînées l'application de la Loi sur les mesures de guerre, ainsi que des carences de cette loi, s'était engagé à la faire abolir. En même temps, il entendait doter le Canada d'une législation digne d'un pays qui figure parmi les plus démocratiques et les plus industrialisés du monde.

Les deux principales critiques dont la Loi sur les mesures de guerre est l'objet peuvent se formuler ainsi : elle est à la fois trop générale et trop radicale. Elle ne permet pas de faire face avec la modération souhaitable aux situations d'urgence en temps de paix; de réagir avec pondération aux périodes de tension internationale.

### Assurer la sécurité des citoyens et éviter les erreurs passées

Ces déficiences de la législation actuelle ont d'ailleurs été dénoncées au fil des ans par des représentants de tous les partis politiques au niveau fédéral, par les provinces, les juristes, les médias et le grand public.

Nos concitoyens d'origine japonaise ont éprouvé les rigueurs de la Loi sur les mesures de guerre et, trop de Québécois, lors des événements d'octobre 1970, ont été eux aussi traumatisés par l'application de cette loi.

En déposant le 26 juin le projet de loi sur les mesures d'urgence, le gouvernement est donc en train de remplir son obligation constitutionnelle d'assurer la sécurité des citoyens en cas d'urgence, mais en évitant les errements auxquels a donné lieu la Loi sur les mesures de guerre.

La Loi sur les mesures d'urgence donnera au gouvernement les



« La nouvelle législation va reléguer aux oubliettes de l'Histoire une loi honnie. »

moyens de répondre aux situations de crise nationale sous réserve du droit de réagir du Parlement, en consultation avec les provinces et en respectant les droits fondamentaux des individus.

En plus d'être assujettie à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Déclaration canadienne des droits, en plus d'être

conforme aux exigences du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Loi sur les mesures d'urgence sera régie par d'autres mécanismes destinés à prévenir les abus. En outre, elle prévoira des compensations dans le cas de pertes, torts ou dommages corporels ou matériels.

### Consultation obligatoire des provinces

Les provinces seront obligatoirement consultées avant que la loi ne soit invoquée. Lors de sinistres, il sera nécessaire d'attendre que la province touchée se déclare elle-même incapable de faire face à une situation d'urgence.

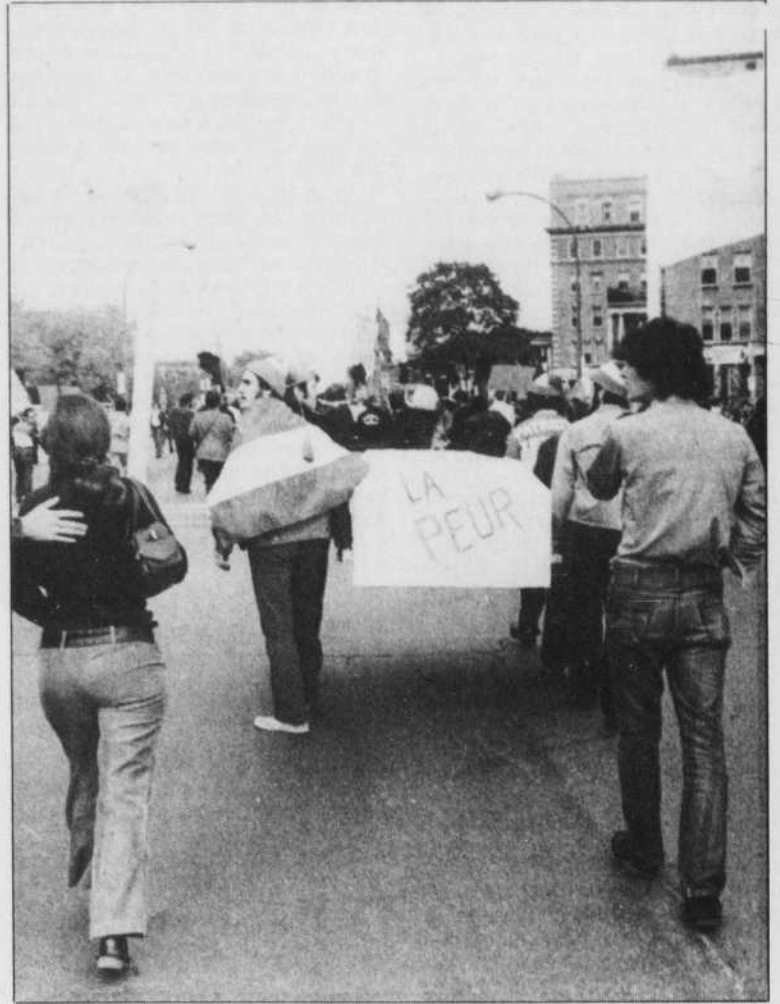
Si la Loi sur les mesures d'urgence avait été en vigueur en 1970, aucune personne n'aurait pu être détenue, à moins qu'elle n'ait enfreint le Code criminel. Même dans cette dernière hypothèse, les sauvegardes traditionnelles accordées par le Code criminel ainsi que la Charte canadienne des droits et libertés continueraient à la protéger.

Par ailleurs, la Loi sur la protection civile remplacera le Décret sur la planification d'urgence, qui sera révoquée au moment du dépôt de la nouvelle législation. Adopté en 1981, ce décret a toujours été critiqué à la fois à cause de son contenu — à l'origine de nombreuses controverses — et de son fondement. (Il repose sur une prérogative royale plutôt que sur un statut.)

De plus, la Loi sur la protection civile définira le rôle, les responsabilités et le mandat de Protection civile Canada.

L'érection de Protection civile Canada en organisme indépendant au sein de la fonction publique n'occasionnera pas de nouveaux frais. Les avantages de cet aménagement sont évidents puisqu'ils se traduiront par une amélioration de la capacité du gouvernement de faire face aux urgences; par une meilleure coordination des mesures d'urgence et des préparatifs d'urgence dans les organismes fédéraux; par une clarification des responsabilités respectives du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, en vue d'une collaboration plus étroite.

La collaboration et la concertation font en quelque sorte partie de l'image de marque de notre gouvernement. Les projets de lois que nous venons de présenter sont la résultante d'un long travail en commun incluant des échanges très positifs avec les provinces et les territoires. Les mécanismes de consultation prévus par le projet de loi sur les mesures d'urgence sont sans précédent, du moins jusqu'à l'avènement de notre gouvernement, dans l'histoire constitutionnelle canadienne.



L'impression que ces deux nouveaux projets de lois apportent un plus correspond bien à la réalité, mais pas dans le sens d'un accroissement indû des pouvoirs de l'État. Cette impression est fondée sur le fait que les deux projets de lois embrassent une dimension plus vaste. Le pan de législation qui est en train de s'élever couvrira effectivement un champ plus étendu et protégera donc plus efficacement l'ensemble des Canadiens. La constitution de Protection civile Canada en organisme indépendant va elle aussi dans ce sens.

### Une protection plus efficace

Certains croiront ou voudront peut-être voir dans le projet sur les mesures d'urgence une augmentation des pouvoirs du gouvernement; dans le projet sur la protection civile, une extension de l'appareil gouvernemental.

Cette critique ne résiste pas à un examen attentif des textes.

« L'impression que ces deux nouveaux projets de lois apportent un plus correspond bien à la réalité, mais pas dans le sens d'un accroissement indû des pouvoirs de l'État. Cette impression est fondée sur le fait que les deux projets de lois embrassent une dimension plus vaste. Le pan de législation qui est en train de s'élever couvrira effectivement un champ plus étendu et protégera donc plus efficacement l'ensemble des Canadiens. La constitution de Protection civile Canada en organisme indépendant va elle aussi dans ce sens. »

« Cette critique ne résiste pas à un examen attentif des textes. »

## Amérique française et Amérique créole : une rencontre impossible ?

HÉRARD JADOTTE

L'auteur est chargé de recherches à l'UQAM

**L**A NOTION d'Amérique française possède un vieux relief grouillien et folklorique qui masque des réalités culturelles d'une diversité et d'une richesse étonnantes. Le cahier spécial « L'Amérique française-1987 », publié dans l'édition du samedi 20 juin dernier, à près d'un million et demi d'exemplaires, dans la plupart des journaux francophones d'Amérique du Nord, traduit tout bien que mal cette diversité et cette richesse.

De plus, l'identification « Amérique française » fait doublement problème. D'abord, il ne s'agit manifestement que d'une présentation des communautés françaises ou francophones nord-américaines. Ensuite, et plus fondamentalement, la timide inclusion « touristique » d'Haïti, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, révèle moins une volonté d'ouverture qu'une méconnaissance des réalités culturelles spécifiques d'un sous-ensemble qu'il convient bien de désigner par son nom propre, celui d'Amérique créole.

### L'échec de la stratégie d'assimilation

La tenue à Québec les 29 et 30 juin prochain des journées-rencontres du Rassemblement des Francophones d'Amérique, de même que celle du prochain sommet des Chefs d'État francophones en septembre, fournissent le prétexte à une réflexion sur l'un des aspects originaux de l'Amérique francophone, soit la relation à construire entre ces deux composantes : l'Amérique du Nord française et l'Amérique créole.

Les francophones nord-américains ont été systématiquement traités en citoyens de seconde zone au cours de la grande période de l'expansionnisme anglo-saxon de la fin du 18e au milieu du 20e siècles. Leur participation à la prospérité nord-américaine est somme toute récente, et celle-ci explique, en partie, la nature et la portée du rattrapage culturel et économique des trois dernières décennies. Ce que signale ce

développement, c'est bien l'échec de la stratégie d'assimilation linguistique et ethnique mis au point tant au Canada qu'aux États-Unis.

On ne peut comprendre la nature et la portée de cet échec et de ce réveil de l'Amérique du Nord française si l'on ne l'insère pas dans le contexte plus large de la démocratisation ethnique nord-américaine comprenant la lutte pour les droits civiques des noirs et autres « coloured peoples », l'explosion de l'immigration latino-américaine et le réveil des nations amérindiennes.

L'Amérique du Nord française se présente donc en 1987, comme le « difficile mélange d'américanité et de francité, d'un passé accordé à la survie d'un énorme chapelle de « paroisses nationales » encerclant le continent tout entier et d'un avenir prometteur, soigneusement inscrit dans les projets de Bombardier, Québecor, Lavalin, [...] Cascades et de nombreuses autres entreprises d'expansion française » (Érik Waddell).

### Quel dialogue entre ces deux Amériques ?

Moins dispersée que la française, mais regroupant presque autant de locuteurs (7,5 millions), l'avenir de l'Amérique créole semble plus compromis. Depuis la fin du premier empire colonial français dont elle a été le joyau et la vache à lait, elle s'est marginalisée politiquement (Martinique/Guadeloupe/Guyane) et économiquement (Haïti). On ne peut que prendre acte, par contre, d'une prise en charge globale du fait culturel et linguistique créole.

On peut avancer sans risques que l'Amérique créole, et principalement Haïti, a pratiqué intensément la francophonie de la fin du 18e siècle jusqu'aux indépendances africaines, avant qu'elle ne devienne un enjeu mondial et post-colonial. La francophonie étant entendue dans le sens de la création d'un espace culturel mondial, ou mieux régional, à l'intérieur duquel la France joue dans les faits le rôle de référent central. À contrario, l'espace créole peut se définir comme « l'écart maximum, l'af-

faiblissement ultime des forces centripètes, constituant aux limites de la galaxie (française), un ensemble autonome dont l'originalité tient à la fois aux caractères propres de chaque parler et aux analogies qu'offre entre eux les langages des deux zones (Caraïbes et Océan Indien) » (R. Chaudenson).

Existe-t-il une possibilité de dialogue privilégié entre l'Amérique française et l'Amérique créole ? Pour le moment, on doit constater que les échanges culturels bilatéraux sont quasiment inexistantes. Ce dialogue ne peut passer qu'à travers les chefs de file des deux sous-ensembles, soit le Québec et Haïti. Dans le cas du Québec, il est clair, comme l'a si bien montré l'étude de Georges Cartier et Lucie Rouillard que les relations culturelles internationales sont orientées essentiellement vers la France, un peu comme si, l'affirmation nationale et culturelle québécoise n'a pu se situer que dans la mouvance française, passant à côté du même coup de ses racines américaines.

Le cas d'Haïti est plus complexe. La structuration de l'espace culturel international créole ne peut faire l'économie d'un leadership haïtien. Il faut espérer que l'instauration d'une démocratie forte permettra à ce pays de définir et de mener une politique extérieure responsable et intelligente.

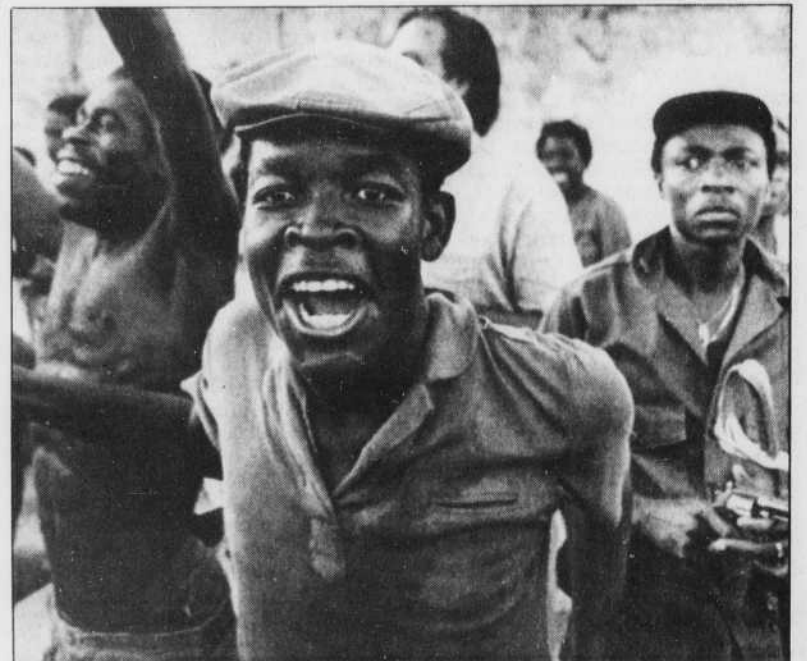
### Du même côté que nous

C'est parce que la « France a raté le monde » au cours de la deuxième moitié du 18e siècle, selon l'expression de Fernand Braudel, qu'elle a produit, un peu contre elle-même, les deux sous-ensembles américains pratiquant encore sa langue. C'est aussi dans une certaine pratique de la langue française que se situe l'originalité et la spécificité des Amériques française et créole.

Dans l'un et l'autre cas, en effet, la langue française ne se situe pas dans un rapport d'extranéité face à la langue maternelle comme c'est le cas en Afrique. Langue maternelle et langue véhiculaire se touchent et se

recoupent, se confrontent et nouent à l'intérieur de ces espaces culturels une relation qui n'est pas de confrontation, qui a été de subordination mais qui ne l'est plus, compte tenu, dans le cas haïtien surtout, des limites que le non développement économique impose à la pulsion mimétique des élites, et de la vitalité des pratiques culturelles populaires.

Parlant des deux plus grands écrivains québécois contemporains, Jacques Ferron et Gaston Miron, le martiniquais Edouard Glissant écrivait ceci : « Ce que je veux encore dire de ces écrivains québécois, c'est que par paradoxe, quel que soit le mode de leur discours et quoique peut-être ils penseraient d'un tel rapport ici formulé, ils sont du même côté que nous par rapport à l'écrit. La ruralisation et la joualisation ont fait là ce que la Plantation et le créole ont opéré pour nous » (4).



« Il faut espérer que l'instauration d'une démocratie forte permettra à Haïti de définir et de mener une politique extérieure responsable et intelligente. »

## ARTHRITE - STRESS - INSOMNIE...

Arthrite, stress, insomnie, hypertension, migraine chronique, arthrose, plaies diverses (ulcères, brûlures, exéma, psoriasis), mauvaise circulation, blessures sportives, bursites, maux de dos, fractures osseuses, douleurs en général et régénération cellulaire bioélectrique.

Le Dr. Roland A. Drolet, concepteur de la thérapie Rhumart, avec ses appareils (tambour et anneaux).

PHOTOS PIERRE CÔTE La Presse



Le Dr. Roland A. Drolet, Ph.D. ing. physicien & docteur en génie biomédical et concepteur de la thérapie

Telle que parue dans La Presse du samedi 11 avril dans la chronique Sciences et techniques

**Conférence sur la technique RHUMART®** OUVERT AU PUBLIC

L'efficacité de cette technique a été démontrée cliniquement et expérimentalement au cours d'une étude scientifique portant sur 450 cas, réalisée au Québec par des cliniciens et des chercheurs indépendants. (Les documents originaux de preuve peuvent être consultés.)

Un million de dollars ont été investis en recherches et développement sur une période de 10 ans, dont 375 000\$ en subvention gouvernementale (Québec, Ottawa.)

Mardi 30 juin à 19h30 **HÔTEL BONAVENTURE**, Sur réservation: (514) 861-5565

Faut LE DEVOIR pour le croire!

DES CHIFFRES ET DES LETTRES

**JEUX** de notre temps

MAGAZINE QUI JOUE AVEC LES MOTS ET LES CHIFFRES

en vente partout 2,25 \$

L'ÉMISSION « DES CHIFFRES ET DES LETTRES » EST DIFFUSÉE À 18 HEURES 30 SUR TVQ (reprise à 11 h 30)

# SUITES DE LA PREMIERE PAGE

## ◆ La Corée

M. Kim Dae-Jung, l'une des principales figures de l'opposition sud-coréenne, est une « mauvaise chose », a estimé hier dans une conférence de presse à la Maison-Blanche le secrétaire d'État adjoint Gaston Sigur.

« Nous regrettons » cette mesure et « espérons beaucoup » qu'elle sera « bientôt » levée, a ajouté M. Sigur, rentré jeudi d'une mission à Séoul.

« Le gouvernement devrait rechercher d'autres moyens de communiquer avec les responsables de l'opposition que via la police », a affirmé pour sa part le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman.

La situation en Corée du Sud est « très tendue » et ce pays traverse « une étape historique », a estimé M. Sigur. Il a une nouvelle fois souligné l'hostilité des États-Unis à toute intervention des forces armées dans la crise qui secoue le pays depuis plusieurs semaines. « Des mesures militaires n'offrent aucune solution » et « ce n'est pas le moment de se montrer intransigeant », a-t-il dit. Le diplomate américain n'en a pas moins réitéré, finalement, le soutien « entier » de Washington à Séoul.

Hier, la police sud-coréenne n'a pris aucun risque. Sans doute pour éviter une généralisation de la violence, sa tactique a été d'empêcher les moindres attroupements, aussi peu importants soient-ils, dans les avenues et les rues bloquées à chacune de leurs intersections par des barrages de boucliers. Les groupes étaient arrosés massivement de gaz. Toutes les bouches de métro stratégiques de la ville étaient surveillées par des policiers qui laissaient tomber des grenades dans les escaliers d'accès aussitôt qu'un groupe d'une certaine envergure ou manifestants déclarés.

Dans les rues de Séoul pendant ce temps, la répression était vive. Tout groupement de 20 ou 30 personnes était systématiquement arrosé de gaz, qu'il s'agisse de passants en attente aux arrêts d'autobus, de personnes quittant leurs bureaux ou de simples badauds. Personne n'était épargné : les bonzes, les prêtres, les personnes âgées, devenaient indistinctement la cible des policiers dès qu'ils se trouvaient en groupe. Et cela même, selon des journalistes de l'AFP présents sur les lieux, quand des étrangers ou touristes se trouvaient malencontreusement parmi eux.

Cette tactique d'intervention immédiate et aveugle a effectivement empêché la tenue d'une marche massive. Mais dans certains quartiers de Séoul et de villes de province, les manifestants ont malgré tout parvenus à se regrouper par milliers pour affronter la police. À Pusan, un autobus et une jeep de police ont été incendiés. Devant la gare de Séoul, des milliers de manifestants et autant de policiers ont pendant une heure et demie échangé cocktails Molotov, pierres, briques, grenades et bombes lacrymogènes. Selon les journalistes de l'AFP sur les lieux, plusieurs dizaines de manifestants ont été blessés et la police a procédé à plusieurs centaines d'arrestations.

Ces attaques apparemment indiscriminées contre la population ont provoqué un très vil sentiment d'irritation. Plusieurs passants, le visage tordu par la douleur, ont été vus par les correspondants de l'AFP, en train d'invectiver les policiers et même dans certains cas en venir aux mains.

Le mécontentement et les sentiments anti-gouvernementaux étaient

de toute évidence généralisés : quand le concert de klaxons s'est ouvert à 18 heures, non seulement les taxis se sont joints à cette forme de protestation, comme ils devaient le faire seuls à l'origine, mais aussi voitures particulières, autobus et camions. Au passage, les conducteurs klaxonnaient d'une main et saluaient de l'autre les passants qui, en retour, applaudissaient à tour de bras en scandant des slogans contre le président Chun et sa « dictature militaire ». Plusieurs de ceux qui applaudissaient étaient arrêtés par la police.

À Pusan, 150 religieuses catholiques ont défilé, précédées d'une grande bannière pour le « rétablissement des droits civils ». Dans un quartier de Séoul, ce sont plusieurs milliers d'ouvriers qui sont descendus dans la rue.

Au milieu de la nuit d'hier à samedi, tout le centre de Séoul baignait dans un immense nuage de gaz lacrymogènes. Pour s'en protéger, les manifestants avaient enduit leur visage de paraffine, leurs lèvres de pâte dentifrice, et s'étaient bouché le nez avec des tampons de coton hydrophile. Ils portaient un masque chirurgical et souvent des lunettes de natation ou des masques de plongée sous-marine. Les passants ordinaires, moins bien équipés, se recouvraient la tête jusqu'aux épaules d'un sac de plastique transparent ou se collaient sur les yeux des feuilles de cellophane.

## ◆ Mesures de guerre

tion de crise causée par des « menaces envers la sécurité du Canada » d'une gravité telle qu'elle constitue une situation de crise nationale.

Elle permettra de déclarer l'Etat de crise internationale dans une situation de crise causée par des actes d'intimidation ou de coercition, ou par l'usage de la force ou de la violence, qui constitue une menace contre la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du Canada ou de ses alliés.

Elle permettra aussi de déclarer l'Etat de guerre mettant en cause le Canada ou un de ses alliés.

« Si nous n'avons pas de loi d'urgence en place, a précisé M. Beatty, nous courons le risque d'en imaginer de nouvelles dans des périodes de crise et sous pression sans prendre le temps d'en considérer toutes les implications et peut-être, en oubliant les droits et libertés fondamentaux. »

La nouvelle loi sera assujettie à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Déclaration canadienne des droits. Elle sera conforme au pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations unies.

« Qui plus est, a précisé le ministre, elle est conçue de façon à permettre au Parlement d'examiner minutieusement les pouvoirs requis et de limiter dans le temps les pouvoirs d'urgence. »

La loi sur les mesures d'urgence exigera que le Parlement soit convoqué dans les sept jours de séance suivant la date de la déclaration de situation de crise et qu'on lui fournisse :

- une explication concise des raisons pour lesquelles on aura déclaré une situation de crise;
- l'occasion de débattre de la question et d'adopter ou non une motion de ratification de la déclaration;
- des précisions sur les mesures spéciales que le gouvernement envisagera de prendre pour faire face à la situation;
- la possibilité d'abroger la déclaration de situation de crise, ainsi que ses décrets et règlements d'application.

« L'expérience, a indiqué le ministre, a prouvé que la loi sur les mesures de guerre ne permet pas de faire face avec la modération souhaitable aux situations d'urgence nationale en temps de paix. L'histoire a démontré de façon douloureuse que cette loi donne de vastes pouvoirs aux gouvernements sans garantir véritablement les droits fondamentaux des Canadiens. »

Le projet de loi tente de déterminer de façon plus précise les pouvoirs que le gouvernement national pourrait se donner dans une situation d'état d'urgence et la façon de procéder sans pour autant réduire l'étendue des mesures.

A ce chapitre, les moyens diffèrent très peu de la loi des mesures de guerre utilisée durant la crise d'octobre 1970, sinon que les arrestations sans mandat pour des périodes indéterminées ne seront plus permises et qu'on ne pourra plus empêcher un détenu de communiquer avec son avocat.

Le déterminisme de l'état d'urgence sera d'abord établie par le Service canadien du renseignement de sécurité.

La proclamation de l'état d'urgence sera prononcée par le gouverneur en conseil (le Cabinet) et elle prendra effet immédiatement, sous réserve du dépôt d'une motion de ratification devant les deux Chambres du Parlement.

Pendant la durée de l'état d'urgence les assemblées publiques pourront être interdites, les déplacements contrôlés et l'utilisation de biens désignés réglementée.

Ce qui a fait sursauter les critiques de l'opposition, toutefois, c'est la provision dans ce projet de loi qui permettrait au Cabinet de décréter « la restauration et l'entretien de services publics » et de considérer l'état d'urgence si ces services ne sont pas donnés.

Pour l'ex-solliciteur général libéral, Robert Kaplan, le gouvernement actuel, « si cette loi est adoptée au moment où on se parle », pourrait considérer comme essentiel le service des Postes, décréter l'Etat d'urgence, à cause de la violence que le conflit syndical entraîne et faire distribuer le courrier par les militaires des Forces armées canadiennes, une façon de faire qui a déjà été appliquée en Grande-Bretagne à l'occasion de conflits aux Postes.

Pour le porte-parole et critique néo-démocrate, Derek Blackburn, ce projet de loi est le bienvenu même si des consultations demeurent nécessaires et « les opinions d'experts sont requises. »

« Il faudra sérieusement se pencher sur les interdictions de circuler, de manifester, de s'assembler et d'exprimer sa dissidence », a dit M. Blackburn.

« Je veux suggérer aux Canadiens, a indiqué M. Kaplan, de rejeter ce projet de loi parce qu'il est plus inquiétant pour les libertés individuelles que la Loi des mesures de guerre. »

« Avec ce projet de loi, il est beaucoup plus facile de décréter l'état d'urgence », a-t-il dit.

Le projet de loi prévoit des compensations, dans le cas de pertes ou de dommages corporels ou matériels lors de l'application de la loi.

Quant à la Loi sur la protection civile, elle remplacera le Décret sur la planification d'urgence, clarifiera les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de protection civile et définira le rôle et le mandat de Protection civile Canada.

## ◆ Libre-échange

au début de juillet avec des hommes d'affaires américains favorables au libre-échange afin de faire des pressions sur des membres du Congrès.

L'Alliance est un regroupement de gens d'affaires qui défend les négociations en cours par de la publicité dans les journaux, des conférences et du travail de lobbying. Financée par les grandes entreprises, elle compte aussi dans ses rangs l'Association des consommateurs canadiens.

M. Macdonald précise que certaines conditions devront cependant être remplies pour qu'un accord soit accepté par l'Alliance. La première est la mise en place d'un organisme permanent de règlement des différends commerciaux entre les deux pays.

Or, un journal torontois révélait hier que le gouvernement américain refusait de se plier à cette demande faite par M. Mulroney auprès du Président Reagan lors du Sommet de Venise, au début de juin. Dans une lettre envoyée cette semaine au premier ministre, M. Reagan faisait savoir que Washington préférerait une formule ponctuelle qui ne pourrait être mise sur pied qu'avec l'accord des deux parties. Dans d'autres circonstances, les Américains veulent garder leur pouvoir de représailles commerciales quand ils se sentent lésés.

En Chambre, M. Mulroney a refusé de se rendre à la requête de l'opposition de rompre les négociations en cours. Il a confirmé avoir reçu la lettre mais a interprété la réponse du président comme une position de négociations et non comme une décision irrévocable. Mais il a répété qu'il n'était pas question de signer un accord qui n'exempterait pas le Canada des règlements commerciaux américains restrictifs.

Le climat qui prévaut aux Etats-Unis n'encourage pas Donald Macdonald qui avoue être de plus en plus pessimiste sur l'éventualité d'un accord. « L'attitude du Congrès et son inquiétude face à la balance commerciale américaine qui est déficitaire avec le Canada constituent le principal problème. Ça affecte directement les négociations. De plus, le déclin de l'influence de l'administration Reagan a aussi un effet négatif », dit-il.

L'autre aspect fondamental à ses yeux pour la signature d'une entente est la reconnaissance par les Américains que les industries culturelles canadiennes ne sont pas une question de commerce mais de souveraineté nationale. « Si ils ne sont pas prêts à accepter cette différence, ce sera un motif de rupture de notre part. »

Mais les investissements et le Pacte de l'auto n'ont pas ce statut, à son avis. Il accepte qu'ils soient sur la table de négociations, malgré la controverse que cela suscite depuis quelques temps. Selon lui, les négociations ne sont pas un mauvais moment pour rediscuter des ententes dans le secteur automobile, surtout dans un contexte de surcapacité mondiale. Quant aux investissements, il laisse entendre que les Américains devront donner beaucoup à ce chapitre avant de recevoir quoique ce soit des Canadiens qui ont des mesures de contrôle moins sévères.

Un de ses rares objets de satisfaction à l'endroit du gouvernement Mulroney est l'accord constitutionnel du 3 juin. « Dans le contexte du libre-échange, il crée un atmosphère de coopération entre les 10 provinces et le gouvernement canadien, ce qui est favorable à un accord », soutient-il. Il ajoute que cela est nécessaire car les négociations actuelles touchent aux barrières non-tarifaires qui sont surtout de juridiction provinciale. Dans ce contexte, les provinces se retrouvent avec pratiquement un droit de veto sur une éventuelle entente, d'où la nécessité d'une meilleure collaboration.

Mais il reprend son ton critique lorsqu'il aborde la question des programmes d'ajustement car il ne comprend pas qu'il y en ait pas déjà en place. « Je crois que c'est parce que le gouvernement n'est pas prêt à prendre des décisions assez difficiles mais fondamentales comme entre autres la réforme de l'assurance-chômage. » Lui, pour sa part, aurait globalement appuyé l'application des conclusions du rapport Forget.

Ses flèches ne visent pas seulement le gouvernement, les libéraux de John Turner et leur préférence pour les négociations multilatérales reçoivent eux aussi ses pointes. « Je ne les trouve pas réalistes parce qu'il est clair que les négociations du GATT prendront presque une décennie (...) et c'est trop pour nous. » La situation économique exige à son avis d'agir rapidement, au moins auprès de notre principal partenaire commercial.

Pour leur part, les négociateurs ont engagé le sprint final dans leurs

négociations et se rencontreront lundi prochain à Ottawa, pour la troisième fois en autant de semaines. Les progrès enfin enregistrés permettront aux premiers ministres fédéral et provinciaux de se reprendre leurs discussions le 7 juillet prochain.

À la fin de la dernière séance de négociations mardi dernier, les Américains avaient déposé des propositions écrites sur toutes les questions importantes pour le Canada, ce qu'attendait avec impatience Brian Mulroney pour réunir à nouveau les premiers ministres provinciaux.

Cette réunion était prévue pour le 22 juin. Mais n'ayant reçu aucune réponse de nos voisins, M. Mulroney avait annoncé aux Communes le 15 juin qu'il préférerait la remettre à plus tard. Il avait alors laissé entendre que les Américains se traînaient les pieds dans ces négociations.

## ◆ Peine de mort

moral, illogique, odieux et profondément inacceptable. L'intervention a fait réfléchir la trentaine de députés et ministres conservateurs qui sont encore indécis.

Jeudi soir, 54 députés s'étaient prononcés sur la question au cours de sept jours de débats et 25 autres avaient fait de courtes interventions. D'ici lundi soir, près d'une centaine des 279 membres des Communes auront eu l'occasion de se prononcer et le vote devra intervenir vers une heure du matin mardi. Le président, John Fraser, ne votant qu'en cas d'égalité des deux parties, il suffira de réunir 140 voix pour approuver ou défaire la motion.

La motion du gouvernement, déposée le 16 février dernier, « appuie en principe le rétablissement de la peine capitale » et ordonne la composition d'un comité spécial de 15 membres chargés de rédiger, en moins de 90 jours, un projet de loi prévoyant :

- « la loi les infractions pour lesquelles il faudrait imposer la peine de mort et les circonstances dans lesquelles il faudrait la faire »;
- « là où les méthodes par lesquelles cette sentence devrait être mise à exécution et les circonstances de la mise à exécution ».

Hormis le premier jour du débat, qui a permis à John Turner et Ed Broadbent de faire un plaidoyer contre la peine capitale, le débat aux Communes n'a jamais tellement retenu l'attention. Il a par contre justifié de nombreuses analyses dans les journaux du pays, analyses qui ont finalement retourné l'opinion publique canadienne sur la question.

Alors que 71 % des Canadiens favorisaient le retour de la peine de mort lorsque les Conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984, ce pourcentage est tombé à 61 % récemment. Qui plus est, seulement 37 % des personnes interrogées sont des inconditionnelles de la peine capitale tandis que 24 % « penchent » en faveur de la peine de mort sans trop de conviction.

Ces mouvements de l'opinion publique sont importants puisque c'est justement derrière eux que les députés se retranchaient pour exiger un vote libre et se prononcer en faveur de la peine capitale. La pression est donc actuellement moins forte sur les indécis.

C'est à ce groupe de députés et de ministres que Brian Mulroney a fait appel lundi dernier, en leur rappelant que « chaque député doit à la Chambre des Communes de faire preuve de leadership ». L'impact du discours du premier ministre semble avoir fait réfléchir plusieurs ministres encore hésitants : MM. Michel Côté (Expansion industrielle), Gerry Weiner (Immigration) et George Hees (Anciens combattants), qui s'étaient déclarés en faveur de la peine de mort, sont maintenant passés dans le camp des indécis.

Quelques vedettes du cabinet fédéral comme le ministre des Finances, Michael Wilson, le secrétaire d'État, David Crombie et probablement le ministre responsable du statut de la femme, Mme Barbara McDougall, sont pour leur part partisans du rétablissement de la peine de mort.

Depuis le premier jour du débat, plusieurs députés libéraux ont renoncé au rétablissement de la peine de mort, parfois de façon dramatique comme Carlo Rossi (Montréal-Bourassa) qui, ancien policier et partisan de peines plus sévères pour les criminels, avoue ne plus pouvoir appuyer le rétablissement de la peine capitale après de longues discussions avec ses enfants sur la question. Le Dr Gaston Isabelle (Hull-Aylmer), l'ancien Solliciteur général, Bob Kaplan (Toronto), et le whip du caucus, Doug Frith, ont eux aussi changé de camp. Alors que le caucus néo-démocrate reste unanime, il semble que M. Turner n'ait pas réussi à convaincre tous ses députés de laisser les seuls conservateurs responsables du rétablissement de la peine de mort : George Baker, député de Terre-Neuve, a annoncé son intention d'appuyer la motion.

Le fait que le vote se tient lundi pourrait cependant signifier que plusieurs députés seront absents, en particulier ceux de l'Ouest qui en général ne reviennent à Ottawa que le mardi matin. L'ancien ministre Bob Coates par exemple, l'un des plus chauds partisans de la peine de mort, a été envoyé en mission pour deux semaines récemment et ne sera pas rentré à temps.

Un vote positif mardi matin ne sera pas concluant pour autant : le comité n'aura pour mission que de préparer un projet de loi qui ne sera même pas présenté au nom du gouvernement mais au nom du président de ce comité. C'est dire que le gouvernement n'aura aucune obligation de précipiter son étude et son adoption. Et quand bien même on se rendrait jusque là, il faudra encore compter avec le Sénat qui est majoritairement abolitionniste.

En fait, tout ce débat, qui répond à une promesse du chef conservateur pendant la dernière campagne électorale, a l'air d'un exercice futile : il a bloqué trente-cinq heures de débats,

l'équivalent de deux semaines complètes de session au Parlement. D'autres projets de loi plus importants comme celui qui porte sur les réfugiés ont été reportés à l'automne.

Ce sera, dans la nuit de lundi à mardi, le cinquième vote au Parlement fédéral sur la peine de mort :

- en 1966, une motion portant sur l'abolition de la peine de mort a été défaite par un vote libre de 143 à 112;
- en 1967, un projet de loi du gouvernement établissant une trêve de cinq ans dans l'application de la peine de mort a été adopté par 114 voix contre 87;
- en 1973, un autre projet de loi prolongeant la trêve a été adopté par une faible majorité;
- en 1976 — alors que onze prisonniers attendaient encore dans la cellule des condamnés à mort — les Communes ont aboli la peine capitale par 130 voix contre 124.

Soixante-seize conservateurs, 38 libéraux, neuf créditistes et un indépendant s'étaient prononcés contre l'abolition de la peine de mort et 36 d'entre eux, dont 33 conservateurs, siègent encore aujourd'hui aux Communes ; mais une douzaine ont changé d'avis.

## ◆ Le jazz

qui était le plus attendu, à 21 h à la Place des Arts.

Mais les premiers accords du festival n'avaient pas encore résonné qu'une énorme pluie tombait sur la tête des organisateurs : le groupe américain Santana, prévu pour samedi 4 juillet, voyait son spectacle annulé et reporté au 25 juillet.

Le report de ce spectacle, fait unique dans l'histoire récente du FIJM, semble dû à une regrettable confusion. Santana devait en effet se produire d'abord en URSS à cette date, mais devant la lenteur des soviétiques à finaliser l'entente le célèbre groupe rock/jazz/latin avait accepté l'offre montréalaise. Or, à la dernière minute, l'URSS invitait finalement Santana pour la conclusion d'une gigantesque marche de la paix. Les responsables montréalais ont alors été placés devant un choix insoutenable : satisfaire les artistes ou satisfaire le public ? Pour Carlos Santana, explique André Ménard du FIJM, ce spectacle en URSS était aussi important que le festival de Woodstock qui l'a lancé, car son groupe est une immense vedette derrière le Rideau de fer. Je crois qu'il aurait été malheureux de se voir obliger de respecter notre entente, et nous avons préféré le libérer pour lui permettre d'offrir son spectacle en URSS.

Le Festival de Jazz bénéficie cette année d'un budget de \$3.2 millions. Tout le monde espère d'ailleurs que cette huitième édition sera celle de la stabilité : après avoir bouclé son budget l'année dernière avec un déficit de \$ 140,000, le FIJM perdait ensuite ses principaux commanditaires et devenait même un enjeu électoral lors de la dernière campagne municipale. Un sondage CROP de septembre dernier, en pleine campagne pour la mairie, révélait d'ailleurs que 60 % des Montréalais désiraient que l'administration de leur ville soutienne le Festival, alors que 35 % des répondants voulaient voir la Mairie soutenir la course automobile du Grand Prix.

La nouvelle administration de Jean Doré a compris le message, puisque la Ville de Montréal contribue pour \$ 100,000 au FIJM, quatre fois plus que l'administration Drapeau.

Quant aux commanditaires, Alcan et Labatt sont devenus les partenaires majeurs du FIJM, remplaçant ainsi les Benson & Hedges et Molson des précédentes années.

Ce qui devrait bien sécuriser les 400 employés du festival, du p.d.g. au vendeur de chandails !

Pour la fin de semaine, les concerts ne manquent pas. Signalons d'abord, pour éviter toute déception, qu'il n'y a aucun billet pour les concerts de Billy Cobham et de Dexter Gordon ce soir.

Parmi les spectacles payants aujourd'hui, les amateurs de samba voudront peut-être entendre Herbie Mann avec le New York Samba Band au Saint-Denis à 19 h (\$ 16,50 — \$ 20,50), mais ce célèbre flûtiste s'est aussi distingué dans les années 70 par des mélodies sirupeuses qui nous innoquent !

À 21 h la Salle Marie Gérin-Lajoie de l'UQAM présente le pianiste espagnol Tete Montoliu, et à 23 h au Théâtre Saint-Denis aura lieu un des événements du festival : Gil Evans et ses neuf musiciens, vigoureux septuagénaire qui a écrit à lui seul tout un pan d'histoire du jazz par ses compositions et ses orchestrations inventives.

Parmi les concerts gratuits, on pourra encourager à 17 h 30 Urban Turbans, qui se produit à la Bibliothèque Nationale dans le cadre du concours de Jazz Alcan. Ce groupe représente le Québec dans ce grand concours pan-canadien.

Les fans de musique exotique seront servis aujourd'hui : à 18 h, coin St-Denis/Maison-Neuve, le groupe québécois Alalattine (salsa, merengue, bossa-nova), et à 20 h au même endroit le groupe Tatro, d'inspiration sud-américaine. À 21 h 30, devant le clocher de l'UQAM, Aloes, groupe funk, reggae, salsa.

Et les maniaques de blues ne voudront absolument pas manquer à 22 h Jeff Healy coin Jeanne-Mance-Saint-Catherine, un super guitariste de blues qu'on compare aux plus grands. Healy sera également à 23 h 30 au Spectrum (entrée gratuite).

Mentionnons également à 20 h 30 à la Bibliothèque Nationale Contrevent, un quintet acoustique qui nous vient de Québec, et à la même heure sur la scène Alcan coin St-Denis/Ontario le chaleureux Charlie Biddle et ses amis montréalais.

Quant à la Cinéma-thèque Québécoise elle offre à 18 h, 20 h et 22 h un

documentaire sur le grand saxophoniste Sonny Rollins, filmé en concert à Tokyo (entrée \$ 3).

Signalons enfin une curiosité « off-festival » : ce soir à minuit et demain midi à l'Église Saint-Jude coin St-Denis et Duluth... une messe jazz menée par le Trio François Bourassa ! Les voiles du jazz, comme celles du Seigneur, sont impénétrables...

Demain dimanche, on retrouve au Saint-Denis à 19 h l'orchestre de Mel Lewis, batteur et vieux routier du jazz new-yorkais. À la même heure au Spectrum un duo qui « monte », dont la maîtrise est très remarquée par les spécialistes : le trompettiste Terence Blanchard et le saxophoniste Donald Harrison.

La série Piano-Plus à 21 h à l'UQAM présentera un autre duo renommé pour son inventivité et son originalité, le pianiste Mal Waldron et le saxophoniste Chico Freeman, qui balisent les chemins du jazz actuel.

Quant à la série Jazz dans la Nuit à 23 h au Théâtre Saint-Denis, elle présente le Art Farmer/Benny Golson Jazzet, trio formé en 1959, disparu en 1962 et reformé dans les années 80, et qui soutient la meilleure tradition du hard-bop.

La place nous manque pour signaler tous les concerts gratuits de demain, mais il faut retenir le grand concert présenté à 20 h 30 devant le Complexe Desjardins, alors que l'Orchestre Métropolitain, dirigé par Gilles Auger, offrira un « soirée Gershwin », ce qui se prend plutôt bien si la température le permet.

## ◆ Les pollueurs

an.

Le projet prévoit l'imposition de peines maximales de cinq ans de prison et d'amendes illimitées à une personne reconnue coupable d'avoir provoqué un « désastre écologique » ou d'avoir délibérément menacé la vie d'un individu. Les dirigeants d'entreprise pourront être tenus personnellement responsables.

Des amendes susceptibles d'atteindre \$ 1 million sont également prévues pour les pollueurs ou quiconque omettrait de dévoiler les renseignements demandés par les autorités sur une substance toxique.

Le ministre a en outre annoncé que \$ 37 millions, réparties entre les ministères de l'Environnement, de la Justice et de la Santé, seront déboursés au cours des cinq prochaines années « pour s'attaquer à l'évaluation et au contrôle des produits chimiques et pour assurer une application rigoureuse de la loi ».

« Le gouvernement ne plaisante pas », a déclaré M. McMillan. L'opposition n'avait pas hier, elle non plus, le cœur à rire.

Le projet de loi n'est rien de plus, selon le critique libéral en matière d'environnement Charles Caccia, qu'un tigre édenté.

« Sur papier, le projet de loi représente un pas important et substantiel. Le problème, c'est que le programme d'application proposé par le gouvernement est tout à fait inadéquat. L'application des mesures contenues dans le projet nécessitera une somme nettement supérieure aux \$ 37 millions annoncés par M. McMillan. »

Le ministre admet lui-même que le projet de loi « ne constitue qu'un pas vers la réforme du droit fédéral en matière environnementale ».

« Un tout petit pas », a estimé pour sa part le critique néo-démocrate Bill Blaikie.

Pour M. Caccia tout comme pour M. Blaikie, le projet de loi n'atteint pas l'un des objectifs qu'il s'était fixé au départ, soit d'établir une stratégie gouvernementale globale de lutte contre la pollution de l'air, du sol et de l'eau.

« Je trouve incroyablement un projet de loi destiné à réglementer les substances toxiques ne couvre pas les pesticides, les insecticides et les matières radioactives », a affirmé M. Blaikie.

« Je suis également déçu que le ministre n'ait pas intégré une sorte de Charte des droits environnementaux. La nouvelle loi devrait à tout le moins accorder à tous les Canadiens le droit d'intenter des poursuites quand la loi est violée. »

Le projet de loi prévoit néanmoins qu'une personne « ayant subi des pertes ou des dommages ou qui risque d'en subir du fait d'une action interdite par la loi peut obtenir une injonction du tribunal pour empêcher cette action ».

Un aspect fondamental du projet de loi, soutient M. McMillan, touche l'accroissement du rôle fédéral dans de nouveaux domaines de protection de l'environnement, comme la biotechnologie, et la réglementation des substances toxiques à toutes les étapes de leur existence — recherche et développement, fabrication, production, marketing, élimination.

Le projet de loi prévoit l'évaluation de tout nouveau produit avant sa mise en marché au pays ainsi que celle des produits chimiques existants.

L'automne prochain, Environnement Canada, à la faveur d'une consultation populaire sur l'application de la loi, établira une liste de substances prioritaires qui doit permettre d'identifier celles qui ont besoin d'être évaluées en priorité.

Deux autres listes seront établies : une liste de substances intérieures, énumérant tous les produits actuellement en usage au Canada, et une liste de substances étrangères, répertoriant toutes celles qui sont utilisées commercialement à l'étranger du pays. Ces deux dernières listes devraient respectivement contenir les noms de 30,000 et 70,000 produits.

Le projet de loi préconise enfin la négociation d'ententes fédérales-provinciales en matière d'environnement dans l'espoir d'éviter le double emploi des ressources gouvernementales.

## 27 juin

par la PC et l'AP

- 1986: le conseil de l'Agence spatiale européenne adopte le projet français de navette spatiale Hermès.
- 1985: décès d'Elias Sarkis, chef de l'État libanais de 1976 à 1982.
- 1983: les astronautes Maxie Anderson et Don Ida reurent quand leur ballon s'écrase dans une forêt en Allemagne.
- 1982: la navette américaine Challenger est lancée de Cap Canaveral avec deux astronautes et sa première cargaison militaire.
- 1980: le Canada adopte officiellement le « O Canada » comme hymne national du pays.
- 1974: la France et l'Iran signent un accord d'une durée de dix ans, portant sur la fourniture de cinq réacteurs nucléaires.
- 1972: l'Irlande du Nord connaît un premier jour de paix depuis près de trois ans, avec l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu annoncé par l'Armée républicaine irlandaise (IRA).
- 1949: les Libéraux de Louis Saint-Laurent sont réélus à Ottawa avec 190 des 262 sièges à pourvoir.
- 1942: le directeur du FBI américain J. Edgar Hoover annonce l'arrestation de huit présumés saboteurs nazis qui auraient été débarqués en secret aux États-Unis par des sous-marins allemands.
- 1783: le roi anglais George III devient le dernier monarque britannique à mener personnellement ses troupes à la guerre.
- 1759: le général anglais Wolfe et son armée débarquent proche de la ville de Québec et interdisent la navigation du Saint-Laurent aux navires français.
- Ils sont nés un 27 juin: Le militant nationaliste irlandais Charles Stewart Parnell (1846-1891); l'universitaire aveugle et sourde américaine Helen Keller (1890-1968); le peintre du «Groupe des Sept» Arthur Lismer (1885-1969); l'industriel Charles Bronfman (1931-).